TRAITÉ DE L'ORIGINE DES ANCIENS ASSASSINS PORTE-COUTEAUX

1603

par M.Denys Lebey de Batilly

Remis en page lecture comparative par
Jean-Claude Castex

Traité sur l'origine des anciens

Assassins-porte-couteaux

Traité sur
L'Origine
des anciens Assassins-porte-couteaux

Avec quelques exemples de leurs attentats & homicides contre la personnes de certains Rois, Princes et Seigneurs de la chrétienté.

par M. Denis Lebey de Batilly,
Conseiller du Roi, Maître des Requêtes de son hôtel et Couronne de Navarre, et Commis de Sa majesté à l'exercice de l'État de Président en la ville de Metz.

(les sources marginales ont été négligées)

À Lyon par Vincent Vaspaze

1603

TRAICTE DE L'ORIGINE DES ANCIENS ASSASINS PORTE-COVTEAVX.

Auec quelques exemples de leurs attentats & homicides és perſonnes d'aucuns Roys, Princes, & Seigneurs de la Chreſtienté.

Par M. DENIS LEBEY-DE BATILLY Conſeiller du Roy, Maiſtre des Requeſtes de ſon hoſtel & Couronne de Nauarre, & commis par ſa Maieſté à l'exercice de l'Eſtat de Preſident en la Ville de Mets.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ORLEANS

A LYON.

Par VINCENT VASPAZE.

M. D C III.

(p.3) AU LECTEUR

Il y a quelque temps, [*vers le commencement de cette année 1595*][1], qu'étant visité par aucuns [certains] de mes amis, comme en nos discours et devis[2] familiers, nous n'eussions propos plus commun que sur le sujet que le temps même nous donnait, à savoir des assassinements tant de fois attentés contre le Roi, après celui commis à la personne du roi Henri III [*par un religieux assassin-porte-couteau*][1]. Nous tombâmes finalement sur la recherche de l'origine de ces mots : *assassins, assassinements, assassinats, assassiner*, qu'aucuns [que certains] prenaient pour mots naturels italiens, autres pour espagnols, jusqu'à ce que je leur fis entendre, par ce qui s'en trouve par les histoires, quelle en était la vraie source, y ajoutant (selon que je m'en pouvais alors souvenir), quelques exemples des homicides et attentats des personne d'aucuns [de certains] Rois, Princes et Seigneurs chrétiens, par les premiers et anciens assassins d'entre les Sarrasins et Mahométans, desquels non seulement le nom est depuis demeuré dans la Chrétienté il y a environ 450 ans, en la signification qu'il prend ordinairement, [*mais aussi les effets, persuasions, doctrine et religion renouvelée principalement en ce misérable siècle par ceux qui plus se veulent parer du nom et du manteau de la sainteté et de la piété, comme s'il ne restait plus en eux au lieu d'actions de chrétiens, qu'un effort entresuivi et perpétuel de surmonter dans les plus grandes impiétés et les plus méchants d'entre les païens et les infidèles.*][1] Ce m'a été depuis

[1] La datation entre crochets n'existe pas dans l'une des deux éditions.
[2] Discussions; de *deviser*.

AV LECTEVR.

IL y à quelques temps, qu'eſtant viſité par aucuns de mes amis, comme en noz diſcours & deuis familiers nous euſſions propos plus communs que ſur le ſuiet que le temps meſme nous donnoit, aſçauoir des aſſaſinements tant de fois attentez contre le Roy, apres celuy commis à la perſonne du Roy Henry III. Nous tombaſmes finalement ſur la recherche de l'origine de ces mots, *aſſaſins*, *aſſaſinemens*, *aſſaſinats*, *aſſaſiner*, qu'aucũs prenoient pour mots naturels Italiens, autres pour Eſpagnols, iuſques à ce que ie leur fis entendre, par ce qui s'en trouue par les hiſtoires, quelle en eſtoit la vraye ſource, y adiouſtãt (ſelon que ie mẽ pouuois alors ſouuenir) quelques exemples des homicides & attentats és perſõnes d'aucuns Rois, Princes & Seigneurs Chreſtiens, par les premiers & anciens Aſſaſins d'entre les Sarraſins & Mahometans, deſquelz non ſeulemẽt le nõ eſt depuis demeuré en la Chreſtienté y à enuiron 450. ans en la ſignification qu'il ſe prẽd ordinairement. Ce ma eſté depuis

(p.4) une occasion d'en dresser ce petit traité, pour le contentement de ceux qui n'en avaient pas encore connaissance ; et avec les bons Français qui ont en horreur ces assassins, leurs conseils et conseillers, quelque prétexte ou couleur qu'ils se puissent donner, sur la conservation miraculeuse de notre Roi, m'écrier et consoler de même que firent les soldats romains, après que le Roy Decebalus[1] eut failli faire ainsi traîtreusement tuer le bon empereur Trajan :

Ubi eras Ramnufia, ubi eras? Quantum absuit ne Gallia lugeret? Sed viutit Henricus

(Où étiez-vous Ramnusia? *? Où étiez-vous ? Loin de la France pour pleurer ? Mais Henri est vivant*[2].

NOTE : Cet ouvrage publié au tout début du XVIIe siècle, en 1603, par Denis Lebey de Batilly, comporte deux éditions. La deuxième édition a été enregistrée la même année (1603). La graphie améliorée et simplifiée en est la preuve. Les tildes de diphtongaison ont presque disparu : *occasiõ* pour *occasion*, des détails de datation sont apparus, de même que des commentaires mis entre crochets.

[1]Les *Daces* est le nom donné par les Romains aux tribus thraces du Nord, ayant peuplé le bassin du Bas-Danube dans l'Antiquité. Les Thraces du Sud peuplaient les Balkans. Decébale ou Decébalus était un roi des tribus daces.

[2]*Ramnusia* était un autre nom de la déesse *Némesis* (déesse de la juste colère de Dieu et de la rétribution ou vengeance de Dieu), Ce nom vient de Ramnunthe, bourg de l'Attique, province de Grèce, où cette déesse avait un temple à sa dévotion. Les Romains lui faisaient des sacrifices avant de faire la guerre car ils voulaient démontrer qu'ils ne feraient jamais que des guerres justes et équitables (Sic!). Tiré d'un Ouvrage écrit en latin par G.H. Nieupoort, et traduit par l'abbé Pierre-François-Guyoy Desfontaines, *Explication abrégée des coutumes et cérémonies observées chez les Romains, pour faciliter l'intelligence des anciens auteurs, publié chez* Bardoux, Imprimeur-Libraire, Paris, 1770. Paris Livre 7. pp. 170-171)

vne occaſiõ d'en dreſſer ce petit traicté, pour le cõtentement de ceux qui n'en auoiẽt encore la cognoiſſance: & auec les bons François qui ont en horreur telz aſſaſins, leurs conſeilz & conſeillers, quelque pretexte ou couleur qu'ilz ſepuiſſent donner, ſur la conſeruation miraculeuſe de noſtre Roy, m'eſcrier & conſoler de meſme que firent les ſoldats Romains, apres que le Roy Decebalus eut failly de faire ainſi traiſtreuſement tuer le bon Empereur Traian:

Vbi eras Ramnuſia, vbi eras? quantum abſuit ne Gallia lugeret? ſed venit HENRICVS.

(p.5)

DE L'ORIGINE DES ANCIENS ASSASSINS-PORTE-COUTEAUX

Avec quelques exemples de leurs homicides et attentats en [contre] les personnes d'aucuns [de certains] rois, princes et seigneurs de la chrétienté.

Les assassins étaient anciennement une manière de peuple d'entre les Sarrasins, d'une secte particulière de la religion de Mohamed, habitant en Phénicie maritime et dans la province de Tyr, sur les marches des villes de Tortose[1], Damas, Antioche et de Hallape[2], en des lieux montagneux et inaccessibles, où ils possédaient quelques villes et châteaux très forts, avec leurs villages, bourgs, vallées, autant [si] abondantes en toutes sortes de fruits, comme plaisantes et agréables. On établit qu'ils étaient plus de quarante à cinquante mille hommes : gens qui n'avaient d'autre foi ni loi

[1]La ville fortifiée de Tortose (en arabe Tartous ou Tartus) se trouve sur la côte méditerranéenne de Syrie, à 60km de Homs.

[2]Hallape : Un sultanat de Terre Sainte, aujourd'hui Proche-Orient.

DE L'HORIGINE DES ANCIENS ASSASINS porte couteaux.

Auec quelques exemples de leurs homicides & attentats és personnes d'aucuns Roys, Princes & Seigneurs de la Chrestienté.

CES Assasins estoient anciennement vne maniere de peuple d'entre les Sarrasins, d'vne secte particuliere de la religion de Mahomet, habitãs en la Phœnicie maritime & prouince de Tyr, sur les marches des villes de Tortose, Damas, Antioche & de Hallape, en lieux montagneux & inaccessibles, ou ils possedoiẽt quelques villes ou chasteaux tresforts, auec leurs villages, bourgs & vallées, autant abontantes en toutes sortes de fruits, comme plaisantes & agreables. Et faict on estat qu'ils estoient plus de quarente ou cinquãte mil hommes, gens qui n'auoiẽt autre foy ny loy,

Iaco. de Vitriac. histo. Orient. cap. 14. Raphael Volater. lib. 11. Ioachi. Camera. in Narr Turcic.

(p.6) que celles que voulait leur Prince et Seigneur, qui était comme le grand-maître de leur Ordre, qu'ils élisaient et constituaient sur eux, non pas un droit de succession de père en fils, ou une dignité de sang de noblesse, mais par prérogative seulement, de ses mérites, prudence et valeur, l'appelant par excellence sur tout autres titres d'honneur, le Vieux ou le Vieillard, que aucuns [certains] écrivent le Vau [le Bas] de la Montagne ou des Montagnes, non pas parce qu'il fut vieux ni ancien, mais pour la dextérité et la subtilité de son esprit, et qui se trouve aussi appelé le Prince des Six Montagnes, Prince craint et redouté des autres princes voisins et lointains tant chrétiens que sarrasins, qu'il faisait souvente fois indifféremment occire par ses messagers qu'il avait tout près, comme nourris de jeunesse en ses palais à cet effet, et persuadé par ce moyen de pouvoir parvenir aux joies du Paradis, ainsi qu'il sera déduit plus particulièrement ci-après. Ils étaient premièrement descendus des régions plus éloignées de l'Orient devers [devant] la cité de Babylone ou Baldac, et de celle partie de Perse qui aboutit au

P. Vene. li. 1. c. 28 Haytho. cap. 24. M. Paris sous l'an 1150. Sūma an. tom. 3. tit. 17. c. 9. pa. 7. P. Aemi lius en la vie du Roy Loys 7.

que celle que vouloit leur Prince & Seigneur, qui estoit comme le grād maistre de leur ordre, qu'ilz souloient eslire & constituer sur eux, non par droict de succession de pere en fils, ou dignité de sang de noblesse, mais par prerogatiue seullement, de ses merites, prudence & valeur l'appellans par excellance sur tout autre tiltre d'honneur le Viel, ou le Vieillard, qu'aucuns escriuent le Vau de la montaigne, ou des montaignes, non tant pour ce qu'il fust vieil ny ancien, que pour la dexterité & subtilité de son esprit, & qui se trouue aussi appelé le Prince des six mōtaignes, Prince craint & redouté des autres Princes, prochains & loingtains, tant Chrestiens que Sarrasins, qu'il faisoit souuente fois indifferemment occire par ses messagers, qu'il auoit tous prez comme nouris de ieunesse en ses palais à cet effet, & persuadez par ce moyen de pouuoir paruenir aux ioyes de Paradis, ainsi qu'il sera deduit plus particulierement cy apres.

Aug. Cu vie Sarracenice historiæ

Ils estoient premierement descendus des regions plus esloignées de l'Orient, deuers la cité de Babylone ou Baldac, & de celle partie de Perse qui aboutit au

(p.7) fleuve Indus, non loin des confins de la province Arriane sous le Mont Caucasus, laquelle contrée est présentement appelée par les Barbares, Mulette ou Muleher, en laquelle jadis furent les Assassins, dont est fait mention dans les gestes d'Alexandre le Grand, et de leur demeure entre le même fleuve Indus, et le fleuve Cophe, que l'auteur de l'histoire des Sarasins estime être celui que Joseph dans l'Antiquité judaïque nomme Cuthus, et auquel pays les dix Tribus d'Israël furent transportées. Et prenaient telle origine d'un Sarasin appelé Aloadin ou Aloadin (mot qui signifie divin) qui fut comme le premier Abbé de leur malheureuse religion (ainsi qu'en parle Jacques de Victry) et qui par ses prestiges, enchantements ou subtilités (comme on le voudra nommer) sut trouver le moyen de se mettre en réputation parmi les siens, qu'il était compagnon de Mahomet et n'avait moindre pouvoir que lui de donner la vie bien heureuse à qui croirait en ses promesses, et obéirait à ses commandements. Voire que [certainement que], comme Mahomet prêchant et promettant à ses Arabes, gens grossiers, rustiques et nécessiteux, un pa(radis)

fleuue Indus, non loing des confins de la prouince Artiane soubs le mont Caucasus, laquelle contrée est presentement appellee par les Barbares, Mulette ou Mulchet, en laquelle iadis furent les Asacens, dont est faict mention és gestes d'Alexandre le grand, & de leur demeure entre le mesme fleuue Indus, & le fleuue Cophe, que l'auteur de l'histoire des Sarrasins estime estre celluy que Ioseph en ses antiquitez Iudaiques nomme Cuthus, & auquel pays les dix Tributs d'Israel furent transportees. Et prenoient telle origine d'vn Sarrasin appellé Aloadin ou Alaodin (mot qui signifie diuin) qui fut comme le premier Abbé de leur malheureuse religion (ainsi qu'en parle Iacques de Vitry) & qui par ses prestiges enchantemẽt, ou subtilitez (cõme on les voudra nommer) sceut trouuer moyẽ de se mettre en reputation parmy les siens, qu'il estoit compagnon de Mahomet, & n'auoit moindre pouuoir que luy de dõner la vie bien heureuse à qui croiroit en ses promesses, & obeyroit à ses commẽdemẽs. Voire que cõme Mahomet prechant & promettant à ses Arabes gens grossiers, rustiques & neccessiteux, vn Pa-

Ioan. Leonel. pad. hist. Turc.

Iac. de Victria. cap. 14.

Cuspiui. Richard domini-canus l. confuta-

(p.8) Paradis et une béatitude d'autre vie, avec abondance perpétuelle de tous vivres exquis, de vêtements et d'habits de foi, abandon et jouissance des plus belles femmes, et tout autres délices et voluptés qui leur viendraient à souhait parmi des plaisants vergers et jardinages arrosés de fontaines et de ruisseaux (en quoi les Arabes se délectent naturellement) s'ils mouraient à la guerre contre le roi de Perse, sait tellement les animer et les encourager, qu'ils s'exposaient volontairement à tous dangers, même à la mort pour son service, dont enfin il demeura victorieux; Aussi, cet Alaodin pour parvenir à ce qu'il prétendait, usa de ces ruses et impostures qu'il enseigna aux autres qui après lui commandèrent à ceux de cette secte ; C'est qu'en certaine grande vallée entre deux montagnes très hautes, et au pied de deux forts-châteaux qu'il y avait , il fit dresser un jardin et lieu de plaisance, le plus beau qu'on eut vu au monde, plein de toutes sortes de fleurs odoriférantes, de fruits savoureux et de toutes autres sortes qui peuvent apporter délectation, où il mit des plus belles demoiselles qu'il peut trouver , y

tioni legis Mabomet.

radis, & vne beatitude d'autre vie, auec abondãce perpetuelle de tous viures exquis, de veſtements & d'habits de ſoye, abandon & iouyſſance des plus belles fẽmes, & toutes autres delices & voluptez qui leur viendroient à ſouhait parmy des plaiſant vergers & iardinages arrouſez de fontaines & ruiſſeaux (en quoy les Arabes ſe delectent naturellement) s'ils mouroient en la guerre cõtre le Roy de Perſe, ſceut tellement les animer & encourager, qu'ilz s'expoſoient volontairement à tous dãgers, meſmes à la mort pour ſon ſeruice, dont en fin il demeura victorieux. Auſſi cet Alaodin pour paruenir à ce qu'il pretendoit, vſa de ces ruſes & impoſtures qu'il enſeigna aux autres qui apres luy commenderent à ceux de cette ſecte: C'eſt qu'en certaine grãde vallee entre deux montaignes tres hautes, & au pied de deux forts chaſteaux qu'il y auoit, il fit dreſſer vn iardin & lieu de plaiſance le plus beau qu'on eut ſceu oir au monde, plain de toutes ſortes de leurs odoriferãtes, de fruicts ſauoureux & de toutes autres choſes qui peuuent apporter delectation, ou il mit des plus belles Damoiſelles qu'il peuſt trouuer y faiſant

(p.9) faisant aussi bâtir nombre de magnifiques maisons, enrichies de rares et excellentes peintures, et tous autres tels ornements, de façon que ce semblait être le vrai Paradis promis par Mahomet, comme aussi il le nommait Paradis (ainsi que les Hébreux appelaient de tels jardins, néanmoins que quelques auteurs grecs (Xénophon) font ce mot être persique (perse)) étant ce lieu arrosé de plusieurs fontaines et ruisseaux tant d'eau de senteurs, que coulant quand il voulait par certains conduits souterrains propres à cet effet, le vin, le miel et le lait; et parmis les danses, ébats et exercices de ceux qui y étaient enfermés, y résonnant perpétuellement toutes sortes d'instruments de musique et de mélodies de divers oiseaux, de même quasiment qu'un poète latin [Tibulle] décrit les Champs Élyséens, le Paradis des païens.

Là, danses et chansons; là partout voletant
Les oiseaux à l'envie dégoisent[1] *leurs doux chants,*
La terre sans labeur y produit ses délices,
Les chants y sont musqués[2] *de roses et d'épices ;*
Les jeunes gens ensemble y prennent leurs ébats,
Et y exercent Amour sans cesse ses combats,

[1]-*Dégois=gazouillement,* source : Frédéric Godefroy, *Lexique de l'ancien français,* Honoré Champion- Classiques, Paris 2003. p.146

[2]Musquez : (de musc) parfumé ; ource : Frédéric Godefroy, *Lexique de l'ancien français,* Honoré Champion-Champion Classiques, Paris 2003. p.406

faisant aussi bastir nõbre de magnifiques maisons, enrichies de rares & excellentes peintures, & tous autres tels ornements, de façon que ce sembloit estre le vray Paradis promis par Mahomet, cõme aussi il le nommoit Paradis (ainsi que les Hebrieux appellent tels iardins, neantmoins que quelques autheurs Grecs font ce mot estre Persique] estant ce lieu arrousé de plusieurs fontaines & ruisseaux, tant d'eaux de senteurs, que coulãs quand il vouloit par certains conduits dessous terre propres a cet effet, le vin, le miel & le laict: & parmy les danses, esbats & exercices de ceux qui y estoient enfermez, y resonnent perpetuellement toutes sortes d'instruments de musique & melodie de diuers oyseaux, de mesme quasi qu'vn poete latin descrit les chãps Elysiens, le paradis des Payens, — *Xenoph*

Tibul.

Là danses & chansons: là par tout voletans
Les oiseaux à l'enui degoisent leurs doux chants,
La terre sans labeur y produit ses delices,
Les champs y sont musquez de roses & d'espices:
Les ieunes gens ensemble y prennent leurs esbats,
Et y exerce Amour sans cesse ses combats.

B.

(p.10) L'entrée de ce Jardin était par l'un de ses châteaux, où y avait grosse garde sans que par autre endroit on y peut entrer ni sortir; hors lequel lieu ce Sarrasin nourrissait certains jeunes hommes des plus robustes et assurait qu'il pouvait trouver, qu'il jugeait devoir être les plus propres aux armes, au-dessus de douze ou quatorze ans, à aucun desquels dont il se voulait servir à l'effet et exécution de ses desseins, lorsqu'il les voyait en âge capable, il faisait boire certain breuvage mixtionné qui les rendait comme ravis en extase hors de leurs sens et tout endormis. Et lorsqu'il les faisait emporter en ce beau Jardin, ou quelque temps après venant à se réveiller, et se trouvant au milieu de tant de délices, ils se pensaient proprement être au Paradis de Mohamet, tiré des misères de ce monde, pour jouir des biens, des joies et des liesses par lui promises, et donc après avoir été deux ou trois jours ainsi participants, le Sarrasin les faisait derechef enivrer de ce premier breuvage, puis ainsi endormis qu'ils étaient, les mettre hors du Jardin; de même quasi qu'il se trouve écrit que Philippe, duc de Bourgogne,

Frere Odric de foro Iulij en son liure des peregrinations de l'an 1330. chap. 31. dont il se vouloit seruir a l'effect & execution de ses desseings, lors qui les voyoit en aage capable, il faisoit boire certain bruuage mixtionné qui les rendoit comme rauis en extase hors de leurs sens & tout ēdormis. Et lors il les faisoit emporter en ce beau Iardin, ou quelque temps apres venans à se reueiller, & se trouuās au millieu de tant de delices, ils se pensoient proprement estre au Paradis de Mahomet, tirez des miseres de ce monde, pour iouyr des biens, ioyes & liesses par luy promises, & dont apres auoir esté deux ou trois iours ainsi participās le Sarrasin les faisoit derechef enyurer de ce premier breuuage, puis ainsi endormis qu'ilz estoiēt, les mettre hors le Iardin: De mesme quasi qu'il se trouue escrit que Philippe Duc de Bourgon-

L'entree de ce Iardin estoit par l'vn de ses Chasteaux, ou y auoit grosse garde, sans que par autre endroit on y peut entrer ny sortir: hors lequel lieu ce Sarrasin nourrissoit certains ieunes hommes des plus robustes & asseurez qu'il pouuoit trouuer, qu'il iugeoit deuoir estre les plus propres aux armes, au dessus de douze ou quatorze ans, à aucūs desquels

(p.11) surnommé le Bon, pour preuve de l'étrange et variable condition de la vie de l'homme, se voulut jouer de l'un de ses sujets, de la ville de Bruges en Flandre (néanmoins que d'autres font ce conte de l'Empereur Charles Quint et d'un manant de Gand) qu'il trouva un soir ivre et dormant profondément au milieu de la place, auquel étant (d'où) il le fit doucement emporter en son palais et coucher dans sa chambre en son lit propre, lui faisant mettre en la tête un de ses bonnets de nuit et vêtir de l'une de ses chemises, avec gens ordonnés è l'entour de lui pour [ordonnant à ses gens autour de] prendre garde quand il s'éveillerait. Ce ne fut point que le lendemain matin que cet homme se trouva tout émerveillé de se découvrir en ces lieux, en voyant tant de gens autour de son lit, gentilshommes, pages et valets de chambre, dont tantôt encore il se pensait refuser, ou songeait en veillant, tantôt que ce ne fut que des illusions de mauvais esprits qu'il commença de vouloir abjurer et chasser, en se signant de la Croix. Et comme eux fissent bonne mine, et ainsi qu'ils avaient coutume de faire envers le Duc, lui eussent demandé s'il lui plaisait

gne ſurnommé le bon, pour preuue de l'eſtrange & variable condition de la vie de l'homme, ſe voulut iouer de l'vn de ſes ſubiects, de la ville de Bruges, en Flãdres (neantmoins que d'autres font ce conte de l'Empereur Charles. V. & d'vn manant de Gand] qu'il trouua vn ſoir yure & dormant profundement au milieu de la place auquel eſtant il fit doucement emporter en ſon Palais, & coucher dans ſa chambre & en ſon propre lict, luy faiſant mettre en la teſte vn de ſes bonnets de nuict, & veſtir l'vne de ſes chemiſes auec gens ordonnez à l'entour de luy pour prendre garde quand il s'eſueilleroit. Qui ne fut point qu'au l'endemain matin, que ceſt homme demeura tout eſmerueillé en quel lieu il pouuoit eſtre, voyant tãt de gẽs pres de ſon lict, Gentilz-hõmes, pages & vallets de chãbre, dont tantoſt ſe penſoit encore reſuer, ou ſonger en veillant, tantoſt que ce fuſſent illuſions de mauuais eſprits qu'il commença de vouloir adiurer & chaſſer, en ſe ſeignant de la Croix. Et cõme eux fiſſent bõne mine, & ainſi qu'ils auoient accouſtumé de faire enuers le Duc, luy euſſent demãdé s'il luy plaiſoit

Vita hu. part. 2. vol. 2. l. 4. et vol. 21. li. 2.

(p.12) se lever, et quels habits il voulait prendre ce jour, il se trouva encore plus étonné; et ne sachant que répondre, cependant on l'habille, il sort de la chambre, et est conduit à l'Église par les Principaux [de la suite ordinaire](Détail de la deuxième édition) du Duc, il oit (entend, du verbe *ouir*) la messe où on lui donne le livre à baiser et use (on envers lui), comme si c'eut été le prince même : de la Messe, on en vint au dîner, après quoi se mettant cartes et dès, et argent sur la table pour jouer. Il joue avec les mignons du Duc; on le mène promener au Jardin, chasser en la garenne et voler un oiseau. Le souper suit de même, on apporte les flambeaux, la musique commence à se faire ouir, le bal et les danses avec les dames et demoiselles viennent après, puis quelques comédies et plaisanteries, finalement la collation qui se continue bien avant dans la nuit en récréations et à boire d'autant, principalement de la part de ce vilain, lequel s'était ennuyé et endormi, le Duc le fit quelque temps après rhabiller de ses premiers habits et remporter au même lieu où il l'avait fait prendre le soir précédent, où il demeura dormant jusqu'au matin, qu'étant éveillé et venant de se souvenir de cette vie[1]

1

ſe leuer, & quels habits il vouloit prendre ce iour, il ſe trouua encor plus eſtõné & ne ſachant que reſpondre, cependant on l'abille, il ſort de la chambre, & eſt cõduit à l'Egliſe par les principaux du Duc, il oyt la Meſſe où on luy donne le liure à baiſer, & vze on enuers luy, comme ſi ceuſt eſté le Prince meſme: de la Meſſe on vint au diſner, apres lequel ſe mettent cartes & dez, & argent ſur table pour iouer: Il ioue auec les mignons du Duc, on le meine pourmener au iardin, chaſſer en la garenne & voller vn oiſeau Le ſouper ſuit de meſme, on apporte les flambeaux, la muſique commence a ſe faire ouyr, le bal & les dames & damoizelles viennent apres, puis quelques cõmedies & plaiſanteries, finallement la collation, qui ſe continue bien auant dãs la nuict en recreations, & à boire d'autãt principallement de la part de ce vilain, lequel s'eſtant enyuré & endormi, le Duc le fit quelques temps apres r'abiller de ſes premiers habits, & r'emporter au meſme lieu ou il l'auoit fait prendre le ſoir precedent, ou il demeura dormant iuſques au matin, qu'eſtant eſueille & venant à ſe ſouuenir de ceſte vie de-

(p.13) délicieuse et bonne chère qu'il avait faite, il ne savait que penser de telle chose, ni si c'était chose vraie ou une vision qu'il avait eue en dormant. Et enfin, après s'en être bien travaillé en foi même, se résolut et conclut que c'était une vision et un songe, et le conta comme tel à sa femme, à ses enfants et voisins.

Ainsi, ces jeunes gens mis hors de ce beau jardin du Sarrasin, et venant à penser en eux combien peu de temps ils avaient été jouissant de si grands plaisirs, se plaignaient et attristaient extrêmement de s'en voir si tôt privés. Et à plusieurs échappaient souvent de dire qu'ils mourraient volontiers s'ils savaient ré-entrer et pouvoir vivre toujours ; puis après en une si heureuse vie qu'ils avaient si peu goûtée. Alors le Sarrasin, se présentant à eux, leur disait : Écoutez-moi enfants, et ne vous fâchez point, si vous voulez me promettre de m'obéir, et de hasarder votre vie pour mon service quand il en sera besoin pour faire tout ce que je vous dirai, je vous promets aussi de vous rendre contents et jouissant à jamais de ce que vous désirez, et regrettez tant. Auxquelles promesses ces misérables réputant la

licieuſe & bonne chere qu'il auoit faicte, il ne ſçauoit que penſer de telle choſe, ne ſi s'eſtoit choſe vraye ou viſion qu'il euſt euë en dormant, Et en fin apres s'en eſtre bien trauaillé en ſoy meſme, ſe reſolut & conclud que s'eſtoit vne viſion & ſonge, & comme tel le conta à ſa femme, à ſes enfans & voiſins.

Ainſi ces ieunes gens mis hors de ce beau iardin du Sarrazin, & venans à pẽſer en eux combien peu de temps ils auoient eſté iouyſſans de ſi grãds plaiſirs ſe plaignoient & attriſtoiẽt extrememẽt de s'en veoir ſi toſt priuez. Et a pluſieurs eſchappoit ſouuent de dire qu'ils mourroient volontiers s'ils ſçauoient r'entrer & pouuoir viure touſiours puis apres en vne ſi heureuſe vie qu'ils auoient ſi peu gouſtee. Alors le Sarraſin ſe preſentãt à eux leur dizoit: Eſcoutés moy enfans, & ne vous faſchés point, ſi vous me voulez promettre de mobeir, & hazarder voſtre vie pour mon ſeruice quand il en ſera beſoin pour faire tout ce que ie vo⁹ diray, ie vous promets auſſi de vous rendre cõtens & iouiſsãs à iamais de ce que vous deſirez & regrettez tant. Auſquelles promeſſes ces miſerables reputans la

page14 mort à gain et à profit, sans aucune crainte d'icelle, se vouaient et abandonnaient à faire indifféremment tout ce qu'il leur commanderait. TELLEMENT qu'en un clin d'œil qu'il leur eût fait, n'eussent fait difficulté de se précipiter du plus haut d'un rocher en bas, et s'élancer au milieu des glaives, du feu et de l'eau, voire avec beaucoup plus d'affection en cette obéissance, que ce qu'on dit de celle des anciens Perses, non seulement en général envers leurs Rois (du commandement desquels ils prenaient à grand honneur d'être battus et fouettés, même l'en faisaient remercier et s'estimaient bienheureux que le roi par-là eut rendu témoignage qu'il se souvenait d'eux) mais particulièrement de ceux, qui étant portés en même navires avec Xerxès, ainsi qu'ils se retirait en Asie, comme étant survenue une furieuse tempête, et le vaisseau en danger de périr, pour la trop grande charge et grand nombre de ceux qui y étaient, Xerxès ému de crainte eut demandé au Comité (assemblée) et au Gouverneur, si toute espérance de salut était perdue, et que sur la réponse de celui-ci qu'il ne restait plus que ce seul moyen, si plusieurs

mort à gain & à proffit, sãs aucune craĩte d'icelle se vouoient & abandõnoient à faire indifferemment tout ce qu'il leur commanderoit. TELLEMENT qu'àvn clin d'œil qu'il leur euſt faict, n'euſſent fait difficulté de ſe precipiter du plus hault d'vn rocher en bas, s'eſlãcer au milieu des glaiues, du feu & de leau, voire auec beaucoup plus d'affection en ceſte obeiſſance, que ce qu'on lit de celle des anciens Perſes, non ſeulement en general enuers leurs Rois (du commandement deſquels ils prenoiẽt à grãd hõneur d'eſtre battus & fouëttez, meſme l'en faiſoient remercier, & s'eſtimoiẽt bien-heureux que le Roy par là euſt rẽdu teſmoignage qu'il ſe ſouuenoit d'eux, mais particulierement de ceux, qui eſtãt portez en meſme nauire auec Xerxes, ainſi qu'il ſe retiroit en Aſie, comme eſtant ſuruenue vne furieuſe tempeſte, & le vaiſſeau en dãger de perir pour la trop grande charge & grand nombre de ceux qui y eſtoient, Xerxes eſmeu de crainte euſt demandé au Comite & gouuerneur ſi toute eſperance de ſalut eſtoit perdue, & que ſur la reſpõce d'iceluy qu'il ne reſtoit plus que ce ſeul moyen, ſi pluſieurs

N. Stob. ſerm. 12.

Herodo. lib. 8.

(p.15) d'entre eux se jetaient promptement dans la mer, s'adressant à ses Perses, leur eut parlé en ces termes : Vous voyez, mes amis, qu'il est en vous (en votre pouvoir) de sauver votre Roi ; il est temps de montrer par effet (par des actes) combien vous l'aimez et avez soin de lui. À ces mots, après l'avoir adoré, ils se lancèrent aussitôt dans l'eau, et ainsi fut le navire déchargé et le roi, délivré de ce péril, retourna sain et sauf en ses pays. Dont témoigne Ambroise que telle obéissance des Perses durait encore de son temps (Ambroise hexam. Lib.5.ca.21.). Auquel exemple du Prince Sarrasin semble que se voulut conformer celui qui fut le premier roi des Tartares environ en l'an 1202, nommé par certains Changis ou Chinchis, par d'autres Canguiste ou Cingiste (qui semble aussi avoir été quelque grand magicien avec ses visions et avertissements qu'il disait avoir de Dieu, des grandes choses qui devaient être faites sous sa conduite, et l'opinion qu'il avait déjà donnée que sa mère l'eut conçu des rayons du soleil) pour s'assuraient si ses sujets (subjets) lui obéiraient, en tout ce qu'il leur dirait, suivant la promesse qu'ils lui faisaient , commanda entre autres choses que les sept Princes

d'entre eux se iettoient promptemẽt dãs la mer, s'adressant à ses Perses, leur eut parlé en ces termes: Vous voyés, mes amis qu'il est en vous de sauuer vostre Roy. il est temps de monstrer par effet combiẽ vous l'aimez, & auez soin de luy. A ces mots apres l'auoir adoré, ils se lancerent aussi tost dans l'eau, & ainsi fut la nauire deschargée & le Roy deliuré de ce peril retourna sain & sauf en ses pays. Dont tesmoigne Ambroise que telle obeissance des Perses duroit encor de son temps, Auquel exemple du prince Sarrasin sẽble, qui se voulut cõformer a celuy qui fut esleu le premier Roy des Tartares enuiron l'an 1202. nommé par aucuns Changis ou Chinchis, par autres Canguiste ou Cingiste (qui semble aussi auoir esté quelque grand Magicien auec ses visions & aduertissemens qu'il disoit auoir de Dieu, des grandes choses qui deuoient estre faictes soubs sa conduitte & l'opinion qu'il auoit desia donnee que sa mere l'eust conceu des rais du Soleil) pour s'asseurer si ses subiets luy obeiroiẽt en tout ce qu'il leur diroit suiuant la promesse qu'ils luy faisoient, commanda entr'autres choses que les sept Princes

Ambros. hexam. lib 5. ca. 21.

(p.16) des sept nations premières de ce peuple, qui auparavant s'appelaient les Mongols ou Mongalles eussent en sa présence à couper la tête chacun à son fils aîné. Ce que ces Princes firent aussitôt sans contredit, et dont est vraisemblable que cette cérémonie est depuis lors demeurée entre les Tartares au sacre de leurs Rois, qu'après que petits et grands se prosternant devant celui qui doit être Roi, lui ont dit d'une commune voix : Nous te prions et voulons que tu sois notre Roy, et que tu aies puissance et seigneurie sur nous, lui répond par ces mots : Puisque vous voulez que je vous obéisse en ceci, il faut aussi que vous fassiez entièrement , alliez, veniez et tuez tous ceux que je vous dirai. À quoi le peuple donnant sa promesse et son consentement, le Roi ajoute : la parole donc de ma bouche dorénavant sera mon glaive. Laquelle condition est aussitôt acceptée par le peuple avec grande applaudissement et battements de mains.

Ainsi donc, le Tyran Sarrasin ayant ses hommes ainsi persuadés et forcés, en abusait et s'en servait principalement à faire commettre une infinité de meurtres et d'homicides, dont arrivait

Sabell. Ennead. 9. lib. 6. Vincent. lib. ca. 32.

des sept nations premieres de ce peuple, qui auparauant s'appelloient les Mogles ou Mongalles eussent en la presence à coupper la teste chacun à son fils aisné. Ce que ces Princes firent aussi tost sans contredit, & dõt est vray semblable que cette ceremonie est depuis demeuree entre les Tartares au sacre de leurs Rois, qu'apres que petits & grands se prosternans deuat celuy qui doit estre Roy, luy ont dict d'vne commune voix: Nous te prions & voulons que tu sois nostre Roy & que tu aye puissance & seigneurie sur nous, luy respond en ces mots: Puis que vous voulez que ie vous obeisse en cecy, il faut que vous faciez entierement, alliés, veniez & tuez tous ceus que ie voudray. Aquoy le peuple donnant sa promesse & consentement, le Roy adiouste: La parolle donc de ma bouche d'oresnauant sera mon glaiue. Laquelle condition est aussi tost acceptee par le peuple auec grã de applausion & battement de mains.

Ainsi donc le Tiran Sarrasin ayant ses hommes ainsi persuadez & ensorcelez, en abusoit, et s'en seruoit, principalement à faire commettre vne infinité de meurtres et d'homicides, dont arriuoit que plu-

(p.17) que plusieurs Princes et Grands Seigneurs se rendaient ses tributaires, n'y ayant aucun d'eux, non seulement en ces contrées là mais partout ailleurs qui se peut garantir du danger de leurs surveillances (aguets), ou du moins qui ne fut pas une vrai et perpétuelle crainte et frayeur : voire non moindre que se trouveraient les Juifs sous l'Empire de Néron, et le Gouvernement de Félix et de Festus en la Judée, de certains brigands et meurtriers qui s'étaient élevés, et avec cette assurance qu'en plein jour et au beau milieu de Jérusalem se fourrant dans les assemblées et les fêtes solennelles, et jusque dans le Temple, parmi la presse du peuple, ils tuaient ceux qu'ils voulaient avec de petites dagues qu'ils cachaient (recourbées à la pointe comme des épées de Perse) sans qu'on en puisse avertir du danger. Dont toute la ville se trouva en aussi grand étonnement, que pour tout autre mal, calamité ou sortes de misères qu'elle eut peu endurer, le plus assuré n'attendant à toute heure que la mort, non autrement que si la ville eut été forcée et abandonnée en proie aux ennemis, étant les uns et les autres en tel soupçon entre eux,

que plusieurs Princes & grãds seigneurs se rendoient ses tributaires, n'y ayãt aucun d'eux, non seullement en ces contrées-là, mais par tout ailleurs qui se peust garantir du danger de leurs aguets ou du moins qui n'en fust en vne perpetuelle crainte & frayeur: voire nõ moindre que ce trouuerẽt les Iuifs sous l'Empire de Neron, & gouuernemẽt de Fœlix, & de Festus en la Iudee, de certains brigands & meurtriers qui s'estoient esleuez au pays, & auec telle asseurance qu'ẽ plain iour & au beau milieu de Hierusalem se fourrans és assemblées & festes solennelles, & iusques dans le Temple parmy la presse du peuple, tuoient ceux qu'ils vouloient auec des petites dagues qu'ils cachoient (recourbées à la pointe comme des espées de Perse) sans qu'on s'en peust donner garde: dõt toute la ville se trouua en aussi grand estonnement, que pour tout autre mal calamité ou sortes de misere qu'elle eut peu endurer, le plus asseuré n'attendant à toute heure que la mort, non autrement que si la ville eut este forcée & abandonnée en proye aux ennemis, estans les vns & les autres en tel soubçõ entr'eux,

Ioseph. li. 20. ch. 6. 7. & 8. des Anti. & liu. 2. ch. 12 de la guerre des Iuifs Continu. de l'hist. de Guill. de Tir. lib. 23. ch. 19. Zonare.

C.

(p.18) qu'ils se tenaient toujours sur leurs gardes; et voyant quelqu'un marcher ou approcher d'eux n'osaient ôter l'œil de dessus, se fiant même à leurs plus grands amis, ni plus proches parents. Desquelles gens aussi on tient que le même gouverneur Félix se serait pour se dépêcher du grand Sacrificateur Jonathan, avec lequel il avait inimitié : et en la place desquels on peut ajouter être succédé du temps de Domitian ces autres garnements, qui avec des aiguilles empoisonnées piquaient ceux que bon leur semblait, dont plusieurs mouraient sans en avoir quasi le sentiment. Ce qui ne se pratiquait pas seulement à Rome, mais quasi par tout le monde.

Mais à l'histoire de nos assassins, certains auteurs ajoutent ceci de plus particulier : Que le Sarasin faisant ainsi enfermer en ses château nombre d'enfants de ses sujets dès le berceau, il leur aussi apprendre duverses langues, comme le latin, le grec, le Sarrasin et autres, en toutes ces langues, les maîtres qu'il leur donnait ne leur chantaient d'autre leçon, sinon l'obéissance qu'ils devaient à leur Seigneur, quoi

qu'ils se tenoient tousiours sur leurs gardes: & voyãs quelqu'vn marcher ou approcher d'eux n'osoié t oster l'œil de dessus, ne se fiãs mesmes à leurs plus grãds amis, ny plus proches parens. De quelles gens aussi on tiẽt que le mesme gouuerneur Felix se seruit pour se despescher du grand Sacrificateur Ionathan, auec lequel il auoit inimitié: & en la place desquels on peut adiouster estre succedez du tẽps de Domitian ces autres garnemens, qui auec des aiguilles empoisonnées picquoient ceux que bon leur sembloit, dõt plusieurs mouroient sans en auoir quasi le sentiment. Ce qui ne se practiquoit pas seullemẽt à Rome, mais quasi par tout le monde.

Xiphill. Dion in Domitia.

Mais à l'histoire de nos Assassins, certains autheurs adiouſtent cecy de plus particulier: Que le Sarrazin faizãt ainsi enfermer en ses chasteaux nombre d'ẽfans de ses subiets dés le berceau, il leur faisoit aussi apprendre diuerses langues, comme la Latine, la Grecque, Sarrasinesque, & autres, en toutes lesquelles les maistres qu'il leur donnoit ne leur chantoit autre leçon, sinon l'obeissance qu'ils deuoient a leur Seigneur, quoy

Arnold. in Lubecẽsis l. 6. c. 10. & li. 2. cap. vlt.

(p.19**)** faisant, ils devaient leur assurer qu'il les rendrait bienheureux en un paradis de toute joie et délices, selon le pouvoir qu'il en avait par-dessus tous les dieux vivants. Et au contraire qu'ils ne pouvaient être sauvé si en aucune chose ils refusaient de faire à sa volonté. Tellement que depuis qu'ils étaient ainsi serrés, on ne leur laissait voir autre gens que leurs maîtres, ni ne leur donnait-on autre instruction, jusqu'à ce que pour se servir d'eux pour tuer quelqu'un, on les faisait venir devant leur Seigneur qui leur demandait s'ils étaient disposés à obéir à ses commandements, afin qu'il leur donnât son Paradis. À quoi aussitôt ils répondaient hardiment oui. Et alors le tyran leur donnait à chacun un petit couteau d'or dédié et consacré à cet usage, et les envoyait où bon lui semblait pour tuer tel Prince ou Seigneur qu'il voulait, soit pour la haine qu'il leur portait, ou parce qu'il en avait été prié par certains de ses amis, ou (meu) et corrompu à ce faire à force d'argent. Aussitôt, ces misérables jeunes gens ainsi séduits se mettaient en chemin, quittant gaiment le(convent) de leurs autres frères,

faisant ils se deuoient asseurer qu'il les rendroit bien-heureux en vn Paradis de toute ioyes & delices, selon le pouuoir qu'il en auoit par dessus tous les Dieux viuants. Et au contraire, qu'ils ne pouuoient estre sauuez si en aucune chose ils refusoient de faire a sa volonté. Tellement que depuis qu'ils estoient ainsi serrez on ne leur monstroit autres gens que leurs maistres, ny ne leur donnoit-on autre instruction, iusques à ce que pour se seruir d'eux à tuer quelqu'vn, on les faisoit venir deuant leur Seigneur, qui leur demandoit s'ils estoient disposez d'obeyr à ses commandemens, affin qu'il leur donnast son Paradis. Aquoy aussi-tost ils respondoient qu'ouy. Et alors le Tiran leur donnoit à chacun vn petit couteau d'or dedié & consacré à cét vsage, & les enuoyoit où bon luy sembloit pour tuer tel Prince ou Seigneur qu'il vouloit, soit pour haine qu'il leur portast ou pour ce qu'il en eut esté prié par aucuns ses amis, ou meu & corrompu a ce faire à force d'argent. Aussi tost ces miserables ieunes gens ainsi seduits se mettoient en chemin, quittans gayement le couuent de leurs autres freres,

(p.20**)** ainsi qu'en parle le même Jacques de Vitry[1], pour parfaire leur mortifère légation, n'ayant plus grand soin qu'à se savoir accommodés en toutes guises, aux habits, moeurs et façons des autres nations : dont par la connaissance des langues qu'ils avaient apprises, trouver moyen d'avoir leurs entrées partout, jusqu'aux maisons et compagnie (entourage) de ceux sur lesquels ils avaient desseins, tsntôt se disant être marchands, ou se déguisant en clercs ou moines, tantôt feignant être des amis et avoir quelque chose de secret à révéler, ou venir comme messagers et ainsi exécuter ceux qu'ils voulaient sans se soucier des peines et tourments qu'ils se doutaient bien qu'on leur ferait subir, tellement qu'il était malaisé qu'aucuns se puissent garantir de leurs mains, non pas même les plus grands Seigneurs diu monde qu'ils avaient entrepris de tuer, sinon qu'ils se rachetassent par de l'or ou de l'argent, ou se tiennent toujours armés et accompagnés, demeurant cependant en perpétuel soupçons et crainte de la mort. Voire avaient encore ces assassins cette opinion, que comme ils étaient estimés les plus

[1]Jacques de Vitry, chapitre 14

Iacques de Victry ch. 14. ainſi qu'en parle le meſme Iac. de Victry pour parfaire leur mortifere legation, n'ayants plus grãd ſoing qu'a ſe ſcauoir accõmoder en toutes guiſes, aux habits, mœurs & façons des autres nations: dõt par la congnoiſſance des langes qu'ils auoient appriſes, trouuoient moyen d'auoir entrée par tout, iuſques aux maiſons & compagnies de ceux ſur leſquels ils auoient deſſeing, tantoſt ſe diſant eſtre marchands, ou ſe deguiſants en Clercs ou Moynes, tantoſt ſe feignants eſtre amis, & auoir quelque choſe de ſecret à dire, ou venir comme meſſagers deputez, & ainſi executoient ce qu'ils vouloient, ſans ſe ſoucier des peines & tourmens qu'ils ſe doutoient bien qu'õ leur feroit ſouffrir, tellement qu'il eſtoit malaiſé qu'aucuns ſe peuſſent garẽtir de leurs mains, non pas meſmes les plus grands Seigneurs du monde qu'ils euſſent entreprins de tuer, ſinon qu'ils ſe rachetaſſent par or & argent, ou ſe tinſſent touſiours armez & accompagnez, demeurants cependant en perpetuel ſoupçon & crainte de la mort. Voire auoient encor ces Aſſaſſins ceſte opinion que comme ils eſtoient eſtimez les plus

Blond. l. 6. Dec. 2. M. Paris ſoubs l'ã 1150.

(p.21**)** comme ils étaient estimés les plus dévôts d'entre tous les barbares, ne faisant cas ni de l'honneur ni des autres choses plus désirées des hommes, tous les autres aux regards d'eux ne semblaient que prévaricateurs[1]. Aussi que, suivant leurs voeux en tuant quelqu'un, mêmement quelques princes d'autres religions que celle qu'ils suivaient, ils en méritaient plutôt cette céleste Éternité et Vie bienheureuse qui leur étaient promises, et tenus pour saints et martyrs, outre que leurs parents, s'ils étaient de serve condition, devaient être dignement récompensés par le Prince et mis en liberté. Auquel propos, frère Richard Jacopin[2] qui a écrit de la réfutation du Coran (Alcoran), traita de dix raisons qu'il a pour montrer que la Loi de Mahomet 'est pas la Loi de Dieu, allègue pour l'une de celles-ci (de ces 10 raisons), que c'est une Loi de Sang, de meurtre et de violence, parce, entre autres choses, que les Sarrasins nourrissent et entretiennent de tels assassins pour tuer les autres hommes, leur promettant pour cela la vie éternelle et les ennuyant par le monde pour se défaire ainsi des Rois et des Princes

[1]Prévaricateur : personne qui ne respecte pas les devoirs de sa charge.
[2]Richard cap 10, Jacques de Vitry August. Cur.li I.

deuots d'entre tous les Barbares, ne faisants cas ny de l'honneur, ny des autres choſes plus deſirées des hommes, tous les autres au regard d'eux ne ſembloiẽt que preuaricateurs. Auſſi que ſuiuant leurs vœux en tuant quelcun, meſmement quelque Prince d'autre Religion que celle qu'ils ſuiuoient, ils en meritoient pluſtoſt ceſte celeſte eternité & vie bien heureuſe qui leur eſtoit promiſe, & qu'apres leur mort, ils en ſeroiẽt de ceux de leur ſecte plus eſtimez, & tenus pour ſaincts & martyrs, outre que leurs parens, s'ils eſtoient de ſerue condition, deuoient eſtre dignement recõpenſez par le Prince, & mis en liberté. Auquel propos frere Richard Iacopin, qui a eſcrit de la refutation de l'Alcoran traictant de dix raiſons qu'il a pour mõſtrer que la Loy de Mahomet n'eſt pas Loy de Dieu, allegue pour l'vne d'icelles que c'eſt vne Loy de ſang, de meurtre & violẽce, pour ce, entr'autres choſes, que les Sarraſins nourriſſent & entretiennẽt tels Aſſaſſins pour tuer les autres hommes, leurs promettans pour ce fait la vie eternelle, & les enuoyants par le monde pour ſe defaire ainſi des Roys & Prin-

Summa Anto.

Richard. cap. 10.

Iac. de Victri Aug. Cur. l. 1.

(p.22**)** par tous les moyens et les rusesqu'ils pourront, ne les appellent point assassins mais Ismaélites, comme étant la tige et le tronc des Sarrasins ert les premiers défenseurs de la Loi de Mahomet, instruits et nourris principalement pour faire tels meutres, fuyant l'intention d'icelui, qui a voulu par sa loi que tous ceux-là fussent tués qu'y seraient contraires et n'y voudraient croire ; ainsi qu'il se trouve partout écrit en icelle, comme une ordonnance générale : Tuez, Tuez, néanmoins qu'il appelle nomément la Loi Elesalem, qui signifie Loi de Salut, (à laquelle aussi on tient que par telle force et crainte, il fit (renger) un sien oncle et autres, sur lesquels il eut puissance.) À quoi se peut rapporter ce qui se lit en la vie du roi Saint Louis[1], que l'un des amiraux sarrasins qui le tenait prisonnier après la bataille qu'ils avaient gagnée sur lui en l'an 1250[2], prit cet argument pour persuader ses compagnons de le faire mourir malgré la foi qu'on lui avait donnée, que Mahomet commandait bien de garder le serment comme la prunelle de l'oeil, mais aussi avait-il donné un autre commandement, qu'en (l'as…)

[1]Chroniques du Roy S Loys. ch.48.
[2]Après la bataille et le siège de Mansourah en Égypte.

ces partous moyens & ruſes qu'ils pourroient, ne les appellant point Aſſaſſins mais Iſmaelites, comme eſtans le tige & tronc des Sarraſins, & les premiers defenſeurs de la loy de Mahomet, inſtruits & nourris principalemẽt pour faire telz meurtres ſuyuant l'intention d'iceluy, qui a voulu par ſa loy que tous ceux là fuſſent tuez qu'y ſeroient contraires & ny voudroient croire, ainſi qu'il ſe trouue par tout eſcrit en icelle, comme vne ordonnance generalle: Tuez, Tuez, neantmoins qu'il appelle nommeemẽt ſa loy Eleſalem, qui ſignifie loy de ſalut, (à laquelle auſſi on tiẽt que par telle force & crainte il fit renger vn ſien oncle & autres, ſur leſquels il eut puiſſance.)

A quoy ſe peut rapporter ce qui ſe lit en la vie du Roy S. Louys, que l'vn des Admiraux Saraſins qui le tenoient priſonnier apres la bataille qu'ils gaignerẽt ſur luy l'an 1250. prit c'eſt argument pour perſuader a ſes compagnons de le faire mourir nonobſtant la foy qu'on luy auoit donnée, que Mahomet commendoit bien de garder le ſermẽt comme la prunelle de l'œil, mais auſſi auoit il donné vn autre commendement, qu'en l'aſ-

Chro. du Roy S. Louys ch. 48.

(p.23**)** l'asseurement[1] (en témoignage) de la foi on devait tuer l'ennemi de la Loi.

On accrut tellement la puissance de cet Aladin et de ses successeurs, qu'ils avaient institué ce même ordre en la Syrie, et avaient un lieutenant de leur profession en la ville de Damas, et divers autres lieux. Aussi commencèrent les assassins à nous être connus seulement du règne du roi Louis dit Le Jeune ou le Pieux[2] VII de nom, aux premières guerres de nos rois contre les Infidèles outre-mer, où ce Roi se trouva environ en l'an 1147 et le bruit et la renommée d'eux fut l'une des choses dont les Princes chrétiens en Asie se trouvèrent les plus empêchés, ne se craignant point tant des Rois ou Princes barbares auxquels ils faisaient guerre ouverte, que des menées de tels meurtriers (couverts ou converts).

Ils s'appelaient en leur langue Hessessim, d'où il semble plutôt avoir retenu ce nom d'assassins que de ces assacens dont ci-dessus est parlé. Et se trouve qu'ils ont aussi été diversement appelés assassins ou assasins, asinins, asismes, hassatuts, hartarsis, arquasins, accides, et plus communément arsacides, chasiens

[1]Asseurement : témoignage, sauvegarde, garantie, assurance.
[2]Par erreur le mot écrit était *le piteux.*

ſerement de ſa foy on deuoit tuer l'ennemy de la loy. *Aug. Cur. li. 3.*

Or accrut tellemẽt la puiſſance de ceſt Aloadin & de ſes ſucceſſeurs, qu'ils auoient inſtituez ce meſme ordre en la Syrie, & auoient vn lieutenant de leur profeſſiõ en la ville de Damas, & diuers autres lieux. Auſſi cõmencerent le Aſſaſſins à nous eſtre cogneus ſeulement du regne du Roy Loys dit le Ieune ou le piteux VII. du nom aux premieres guerres de nos Roys cõtre les Infidelles outre mer, ou ce Roy ſe trouua enuirõ l'an 1147. & le bruit & renommee d'eux fut l'vne des choſes dont les princes Chreſtiens en Aſie ſe trouuerent les plus empeſchez, ne ſe craignants point tant des Roys ou Princes Barbares auſquels ils faiſoient guerre ouuerte, que des menées de tels meurtriers couuerts. *Arnold. ſub cenſ. li. 6. cap. 10. Reinec. Renerus notis in Hayth. & P. Vener. ab Abb. Vrſp. Mer det*

Ils s'appelloient en leur langue Heiſſeſſim, d'ou il ſemble pluſtoſt auoir rete nu ce nom d'Aſſaſins que de ces Aſſacés dõt cy deſſus eſt parlé. Et ſe trouue qu'ils ont auſſi eſté diuerſement appellez Aſſiſins ou Aſſeſins, Aſinins, Aſiſmes, Haſſatuts, Hartarſis Arquaſins, Accides, & plus communement Arſacides, Chaſiẽs

(p.24**)** ou chasisiens par quelques auteurs grecs (que certains de nos historiens modernes ont voulu tourner en chasidres) Bédouins et Esséens, desquels du moins ils étaient réputés prendre leur commencement et retenir une partie de leur écriture, ayant leurs lettres mêlées d'hébraïque et de chaldéïque. Néanmoins que pour le regard des Bédouins le sire de Joinville en lla vie du roi Saint-Louis en parle un peu autrement, comme de gens qui vivaient bien et habitaient avec les Sarrasins, mais gardaient la loi d'Hely, son oncle, par lequel il fut mis en honneur en ce monde, puis, ayant acquis la seigneurie et préeminance du peuple, il se dépita et s'éloigna d'iceluy Hely, qui ne pouvant supporter d'être ainsi supedité, tira à foi du peuple ce qu'il en pout avoir, et le mena habiter à part dans le désert et les montagnes d'Égypte, et leur commença à bailler (donner) une autre loi que celle de Mahomet, que depuis les uns onr appelée les autres mécréants. De laquelle loi d'Hely l'un des principaux

hiſtoires ou Chaſiſiens par quelques autheurs
to. 1. ca. Grecs (qu'aucuns de nos hiſtoriens mo-
3 fol. 20 dernes ont voulu tourner en Chaſidres)
M. Paris Beduins, & Eſſeens, deſquels du moins
ſoubs l'ã ils eſtoient reputez prendre leur com-
1272. mencement, & retenu en partie leur eſ-
G. de criture, ayãs leurs lettres meſlees d'He-
Nangis. braiques & Caldaiques. Neantmoins
I. Char que pour le regard des Beduins le ſire
tier es de Ioinuille en la vie du Roy S. Loys en
grandes parle vng peu autrement, cõme de gens
croniq. qui viuoient bien, & habitoient auec les
de Fran. Sarraſins, mais qui toutes fois tenoient
Roſ. hiſt vn autre maniere & façon de viure, &
Nicet. ne croyoient point en Mahomet cõme
choniat. font les autres Sarraſins, mais gardoient
en la vie la loy d'Hely ſon oncle, par lequel il fut
d'Iſaac. mis en honneur en ce monde, puis ayãt
c. Ang. acquis la ſeigneurie & preeminence du
l. 2. peuple, il ſe deſpita & s'eſloigna d'icel-
Vign. en luy Hely, qui ne pouuant ſupporter d'e-
ſa biblio. ſtre ainſi ſupedité, tira à ſoy du peuple ce
hiſtoria qu'il en peut auoir, & le mena habiter a
le ſous l'ãpart és dezerts & montaignes d'Egipte,
1172. & leur commẽça à bailler vne autre loy
Iacq. de que celle de Mahomet: dont depuis les
Vitriac. vns ont appellé les autres meſcreans:
Chro. du Delaquelle loy d'Hely l'vn des princi-

paux

(p.25**)** points et commandements est tel que quand un homme se fait tuer pour faire et accomplir le commandement de son Seigneur, ou pour quelque autre bonne intention, l'âme de celui qui est ainsi mort va en un meilleur corps, plus beau, plus fort et plus parfait que le premier, et dans lequel elle est à plus grande aise qu'elle n'était auparavant. Au moyen de quoi ils ne font compte de s'offrir la mort, et se faire tuer pour l'amour de leur seigneur. Un autre point est que nul homme ne peur mourir q'un certain jour qui lui est déterminé, et et pour cette raison, ils ne se veulent point armer quand ils vont à la guerre, et s'ils faisaient autrement, ce serait contrevenir à leur à leur loi et à leur foi. Et quand ils maudissent leurs enfants, ils leur disent en cette manière, maudit sois-tu comme celui qui s'arme de peur de la mort.

Le premier d'entre les princes chrétiens sur lequel ils attentèrent, fut Raymond comte de Tripoli de la maison des comtes de Tholose, et petit fils de Bertrand, qui le premier fut investi de ce Comté, après le prise de la ville en l'an 1109. Car comme il ne cessait de guerroyer

paux points & commandement eſt tel que quand aucun homme ſe faict tuer pour faire & accõplir le cõmandemẽt de sõ Seigneur, ou pour quelque autre bõne intention, l'ame de celuy qui eſt ainſi mort va en vn autre meilleur corps, plus beau, plus fort & plus parfaict que le premier, & dans lequel elle eſt à plus grand aize quelle n'eſtoit auparauant. Au moyen dequoy ils ne font cõpte de s'offrir à la mort, & ſe faire tuer pour l'amour de leur ſeigneur. Vn autre point eſt, que nul hõme ne peut mourir qu'vn certain iour qui luy eſt determiné, & pour cette raiſon ils ne ſe veulẽt point armer quãd ils vont à la guerre, & s'ils faizoient autrement ſe ſeroit contreuenir à leur loy & à leur foy. Et quand ils maudiſſent leurs enfans, ils leurs dizẽt en cette maniere, maudict ſois-tu comme celuy qui s'arme de peur de la mort.

Le premier d'entre les princes Chré tiens ſur leſquels ils attenterẽt, fut Raimond Comte de Tripoly de la maiſon des Comtes de Tholoze, & petit fils de Bertrand qui le premier fut inueſty de cette Comté, apres la priſe de la ville l'ã 1109. Car cõme il ne ceſſaſt de guerroier

M. Paris. F. Eſtienne de Lufignan. neal. des Rois de

D.

(p.26**)** les Infidèles (lesquels dès l'âge de 18 ans avant que son père fut inhumé il était allé rencontrer vers le mont Liban, et en avait fait une grande boucherie, ainsi que le remarque Frère Étienne de Lusignan) il fut en cette ville-là traitreusement assassiné vers l'an 1150 ou 1151 par deux de ces assassins qui s'étaient caché en la porte d'icelle. Et dont les habitants furent tellement émus, que courant incontinents aux armes, autant qu'ils en trouvèrent qui parlaient d'autres langages que celui des notres, ou portaient d'autres habits que les-leurs, pensant rencontrer les meurtriers de leur Seigneur, les firent tous passer au fil de l'épée. Deluis ce temps aussi les autres seigneurs chrétiens prirent l'habitude de se tenir plus sur leurs gardes.

Néanmoins, que certaines histoires témoignent qu'environ 21 ou 22 ans après et l'an 1172 ou 1173, le prince des assassins de l'époque eut le désir de se faire chrétien avec tout son peuple, tellement que comme il était naturellement doué d'un bon esprit, et prenait plaisir et s'adonnait aux lettres, aussi voulut-il savoir que c'était de la religion

Hieruſ. de Cypre & d'Ar menie.

les infidelles [lesquels dés l'aage de dix-huit ans auant que ſon pere fut inhumé il eſtoit allé rencontrer vers le mont Liban, & en auoit faict vne grãde boucherie, ainſi que remarque frere Eſtiẽne de Luſignan] il fut en cette ville là traiſtreuſement aſſaſſiné enuirõ l'an 1150. ou 1151 par deus de ces Aſſaſins qui s'eſtoient cachez en la porte d'icelle. Et dont les habitans furent tellement eſmeus, que courans incontinant aux armes, autant qu'ils en trouuerent qui parloient autre langage que celuy des noſtres, ou portoient autre habit que le leur, penſans rẽcõtrer les meurtriers de leur Seigneur, les firent tous paſſer au fil de l'eſpee. Depuis lequel temps auſſi les autres ſeigneurs Chreſtiens prindrent occaſion de ſe tenir plus ſur leurs gardes.

Guy de Tyr li. 14 ſa. 14 in Ciuit. 20 ch. 31 & 32. Iacq. de Vitry ch. 14.

Neãtmoins qu'aucunes hiſtoires teſmoignent qu'enuiron 21. ou 22. ans apres & l'an 1172. ou 1173 il prit volonté au prince des Aſſaſins qui eſtoit alors de ſe faire Chreſtien auec tout ſon peuple, tellement que comme il eſtoit naturellement doué d'vn bon eſprit & prenoit plaiſir & s'addonnoit aux lettres, auſſi voulut-il ſçauoir que c'eſtoit de la Reli-

(p.27**)** et prenait plaisir et s'adonnait aux lettres, aussi voulut-il savoir ce qu'il en était de la religion chrétienne et des écritures saintes, lesquelles après les avoir lues, et épluchées diligemment, admirant la pureté de la doctrine et la vertu des miracles, et commençant à juger des abus et fausses lois de Mahomet, petit à petit vint à la condamner et rejeter partie des superstitions introduites en icelle, fit démolir ses oratoires, défendre l'observation de leurs jeûnes, l'abstinence de boire du vin de manger de la chair de porc et d'autres telles choses, voire même que certaines écrivent qu'il avait déjà reçu le baptême avec tout son peuple (sa gent), persuadé par ce moyen de devoir au moins demeurer en pareille condition et liberté que les chrétiens et être déchargé de la somme de 2000 écus, ou deux mille besans (boutons ou peut-être pièces) que les templiers qui tenaient quelques forts châteaux et places voisines de la région avaient coutume de prendre et lever sur eux sous forme de tribut. Pour résoudre cela et savoir au surplus ce qu'il lui restait à faire pour le fait de la religion et de la foi chrétienne, il envoya en exprès un grand personnage d'entre les siens nommé Bohadelle en ambassade tant vers le Patriarche de Jérusalem,

gion Chreſtiēne, & des eſcriptures ſain- *Matth.*
tes, leſquelles apres auoir leuës & eſplu- *Par ſous*
chees diligemment admirant la pureté *l'an 1150*
de la doctrine & la vertu des miracles
& commençant a iuger, des abus & fauſ-
ſe loy de Mahomet, petit à petit vint à
la condamner, & reietter partie des ſu-
perſtitions introduittes en icelle, fit de-
molir ſes oratoires, deffendre l'obſerua-
tion de leur ieuſne, l'abſtinence de boire
vin, manger chair de porc, & autres tel- *Lud. Vi-*
les choſes, voire meſmes qu'aucuns eſ- *ues de*
criuent qu'il auoit ia receu le baptesme *verit. fi-*
auec tout ſa gent, perſuadé par ce mo- *dei chri-*
yen debuoir au moins demeurer en pa- *ſtia. l. 4.*
reille condition & liberté que les Chré- *loa. Cá.*
tiens, & eſtre deſchargez de la ſomme *in narra.*
de deux mil eſcus, ou deux mil beſans q̄ *Tutii.*
les Templiers qui tenoient quelques
forts Chaſteaux & places voiſines de
leur Religion, auoient accouſtumé de
prendre & leuer ſur eus par forme de tri-
but. Pour dequoi réſoudre & ſçauoir au
ſurplus ce qui luy eſtoit à faire pour le
faict de la Religion & foy Chreſtienne,
il enuoya expres vn grand perſonnage
d'entre les ſiens nōmé Bohadele en am-
baſſade tant vers le Patriarche de Hie-

(p.28**)** personnage d'entre les siens nommé Bohadelle en ambassade tant vers le Patriarche de Jérusalem, jusqu'en la ville d'Acre, anciennent appelée Ptolémaide, ou cet ambassadeur fut très bien vu, ouï et reçu du Roi, qui loua Dieu d'avoir eu pitié d'un si grand peuplequ'il avait attiré à sa connaissance, puis le renvoyant avec grand honneur afin qu'il tyémoignât à son maître la bonne volonté en laquelle il avait trouvé les chrétiens, le fit conduire jusque près de la terre des assassins, approchant de laquelle, et comme il eut déjè passé la ville de Tripoli, ne se défiant d'aucune chose, pour l'assurance qu'il avait dans la foi et le sauf-conduit du Roi, qui sentait le premier l'outrage lui être fait, en peut avoir aucune raison , pour l'autorité du pape, (de la sauvegarde duquel Othond de Saint-Amand alors Grand Maître des Templiers se targuait et mena^çait de l'indignation du Saint-Père si on entreprenait plus avant contre le frère qui avait commis ce meurtre : sinon qu'après avoir seulement fait prendre prisonnier le meurtrier, il lui en demeura un regret et maladie

tuſalē que vers le Roy Almaric de Hie-
ruſalem, iuſques en la ville d'Acre, ditte
anciēnement Ptolemayde, ou ceſt Am-
baſſadeur fut treſ-bien veu, ouy & receu
du Roy, qui loûa Dieu d'auoir eu pitié
de ſi grād peuple qu'il auoit attiré à la co-
gnoiſſance, puis le renuoyant auec grād
hōneur afin qu'il teſmoignaſt à ſon mai-
tre la bonne volonté en laquelle il auoit
trouué les Chreſtiens, le fit conduire iuſ-
ques pres de la terre des Aſſaſins, appro-
chant delaquelle, & comme il euſt deſia
paſſé la ville de Tripoly, ne ſe deffiant
d'aucune choſe, pour laſſeurance qu'il
auoit en la foy & ſauf conduict du Roy,
fut luy meſme malheureuſement aſſaſi-
né par l'vn des Templiers, ſans que de-
puis le Roy, qui ſentoit le premier l'ou-
trage luy eſtre fait, en peuſt auoir aucu-
ne raiſon, pour l'authorité du Pape, de
la ſauuegarde duquel Othon de Sainct
Amand lors grand maiſtre des Templi-
ers ſe targuoit & menaçoit de l'indigna-
tion du S. Pere ſi on entreprenoit plus
auant contre le frere qui auoit commis
ce meurtre: ſinon qu'apres auoir ſeule-
ment faict prandre priſonnier le meur-
trier, il luy en demeura vn regret & ma-

(p.29**)** maladie, de laquelle il mourut bientôt après. Ce qui fut cause que le prince infidèle, justement indigné contre les chrétiens, comme une nouvelle plante non encore bien enracinée en la foi, rompit ce bon dessein, rejetant et notre religion et notre accointance, et depuis ce temps se montrèrent les assassins plus cruels ennemis des chrétiens qu'ils n'avaient été, reprenant leurs mêmes errements (ou erreurs) sous leur première loi, veux et obéissance envers leur seigneur. De quoi Henri Comte de Troyes, fils de Thibaut comte de Champagne qui en l'an 1178 était allé en Syrie avec une grande suite de noblesse française au secours des chrétiens contre le Sultan Saladin, (vid) faire une preuve étrange donnant ses yeux étant allé voir le Prince des assassins d'alors, sur le chemin de la ville d'Antioche à celle de Tyr, sous le sauf-conduit et l'assurance qu'il reçut de lui. Car, comme ce Prince lui eut voulu faire connaître l'obéissance que lui randaient ses sujets et lui ayant montré au doigt au plus haut d'une tour certains nombre d'hommes, il en appela un d'entre eux par son nom, lequel aussi tôt et sans marchander,

la die, de laquelle il mourut bien toſt a-
pres. Ce qui fut cauſe que le Prince infi-
delle iuſtement indigné cõtre les Chre-
ſtiens, comme vne nouuelle plante non
encor bien enracinée en la foy, rompit
ce bon deſſeing, reiectant & noſtre Re-
ligion & noſtre accoinctance, & depuis
ce temps, ſe monſtrerent les Aſſaſins
plus cruels ennemis des Chreſtiẽs qu'ils
n'auoient eſté, reprenans leurs meſmes
erres ſoubs leur premiere loy, vœu & o-
beiſſance enuers leur ſeigneur. Dequoy
Henry Cõte de Troyes fils de Thibaut
Comte de Champagne qui en l'an 1178
eſtoit allé en Syrie auec grande ſuitte de
nobleſſe Françoiſe au ſecours des Chre
ſtiens cõtre le Souldan Saladin, vid faire
vne preuue eſtrange deuant ſes yeux e
ſtant allé voir le Prince des Aſſaſins d'a-
lors, ſur le chemin de la ville d'Antio-
che à celle de Tyr, ſous le ſauf conduit &
aſſeurance qu'il receut de luy. Car com-
me ce Prince luy euſt voulu faire co-
gnoiſtre l'obeiſſance que luy rendoient
ſes ſubiets & luy ayant monſtré au doigt
au plus haut d'vne tour certain nombre
d'hommes, il en appella vn d'entr'eux
par ſon nom lequel auſſi toſt & sãs mar-

Fulgoſ. l. 1. cap. 1 Bapt. Egnat. de exãp. illuſtri viror. l. 5. cap. 6.

(p.30**)** marchander, se jeta au bas de la tour, de laquelle chute il mourut sur l'heure tout froissé et brisé. Et voulant en appeler d'autres pour faire le même essai, il en fut détourné par les prières du Comte, autant ébahi que plein d'effroi et d'horreur en soi même, pour la hardiesse de telles gens, prodiguant ainsi leur corps et leur vie au simple commandement de leur maître.

Quelque temps après l'an 1192, Conrad, marquis de Montserrat qui tenait la principauté de la ville de Tyr, laquelle, l'an 1188, il avait si vaillamment défendu contre le même soldat Saladin, et outre portait le titre de roi de Jérusalem à cause d'Isabelle sa femme sœur de la défunte Reine Sibylle femme de Guy de Lusignan, sœur du roi Baudouin IV comme il se promenait par la place de Tyr, fut massacré par deux de ces Assassins baptisés qu'il avait longtemps nourri en sa maison et qui après le coup se pensèrent sauver par la fuite, mais étant pris, ils furent cruellement exécuté, endurant le supplice fort allègrement comme s'ils avaient commis quelque digne chef-d'œuvre; et ont

chandelle ietta de la tour en bas, delaquelle cheute il mourut sur l'heure tout froissé & brizé. Et voulant encore en appeller d'autres pour faire le mesme essay il en fut destourné par les prieres du Cõte, autant esbahy que plein d'effroy & d'orreur en soy mesmes, pour la hardiesse de telles gens, prodigeãs ainsi leurs corps & leurs vies au simple cõmandement de leur maistre.

Iac. de Victry ch. 102. M Paris Arnold chroni. Sclauor. l. 3. cap. vl. Blõd. c. 2. l. 6. Falg. l. 5. c. 6. P. Aemil. Belle-foreſt és

Quelque temps apres & l'an 1191. Cõrad Marquis de Montferrat qui tenoit la principauté de la ville de Tyr, laquelle l'an 1188, il auoit si vaillamment deffendue contre le mesme Soldan Saladin & outre portoit le tiltre de Roy de Hierusalem à cause d'Isabelle sa femme sœur de la deffuncte Royne Sybylle femme de Guy de Lusignã, sœur du Roy Baudouyn IIII. comme il se pourmenoit par la place de Tyr, fut massacré par deux de ces Assasins baptizez qu'il auoit long temps nourris en sa maison, & apres le coup se penserẽt sauuer à la fuitte, mais estans pris furent cruellement executez. endurans neantmoings le supplice fort allegrement, comme s'ils eussent commis quelque digne chef d'œuure: & ont

(p.31**)** voulu dire quelqu'un que Hemfroy ou Emfrede seigneur de Thoron, fit faire ce meurtre, ayant donné ou promis bonne somme d'argent à ces Sarrasins (desquels il reçut depuis pareil service ayant été tué d'eux en trahison) en haine de ce que le Marquis dès l'an 1189 lui avait débauché cette Isabelle qui était sa femme, et fait qu'elle le quittât pour prendre icelui Marquis pour mari. Quoique d'autres témoignent que le Prince Sarrasin de son propre mouvement avait envoyé les deux Assassins à cet effet pour le venger de ce que le Marquis avait fait tuer secrètement quelques marchands de sa terre près de Tyr. Autres en général pour la conspiration faite par le Sarrasin avec les siens de faire mourir tous les Princes Latins qui étaient en Palestine. Certainement que certains ont passé jusque là de dire que le Sarrasin avait été induit et gagné de présents par les chrétiens mêmes et que les Templiers en furent chargés, comme semblablement le roi Richard Richard d'Angleterre surnommé Coeur de Lion, indigné de ce que le Marquis n'avait voulu épouser sa soeur. Qui fut aussi l'une des choses que

voulu dire quelques vns que Hemfroy *grand* ou Emfrede seigneur de Toron, fit faire *Annall.* te meurtre, ayant donné ou promis bõ *de Fran.* ne somme d'argent à ces Sarrasins (des *l.3.ch 66* quels il receut depuis pareil seruice ayãt *Platine.* esté tué d'eux en trahison) en haine de *Est. de* ce que le Marquis dés l'an 1189. luy auoit *Lusig.* debauché celle Izabelle qui estoit sa *en ses Ge.* femme & faict qu'elle le quittast pour *& en sõ* prẽdre celuy Marquis pour mary. Quoy *hist. de* que d'autres tesmoignent que le Prince *Cypre.* Satrasin de son propre mouuement a *Ger. Fa-* uoit enuoyé les deux Assasins a ceste effet *britius* pour se venger de ce que le Marquis a *en ses O-* uoit faict tuer secrettement quelques *rig. de* marchãs de sa terre pres de Tyr. Autres *Saxe.* en general pour la conspiration faicte *Albert.* par le Sarrazin auec les siẽs de faire mou- *Abbas* rir tous les Princes Latins qui estoient *Stadens.* en la Palestine. Voire qu'aucũs ont pas- sé iusques la de dire que le Sarazin auoit este instruict & gaigné de presents par les Chrestiens mesmes, & que les Templi- ers en furent chargez, cõme semblable- ment le Roy Richard d'Angleterre sur- nomé cœur de Lyon, indigné de ce que le Marquis n'auoit voulu espouzer sa sœur. Qui fut aussi l'vne des choses que

(p.32**)** surnommé Cœur de Lion, indigné de ce que le Marquis n'avait voulu épouser sa sœur. Qui fut aussi l'une des choses que l'Empereur Henri, fils de Barberousse, reprocha depuis au Roi Richard, après qu'il l'eût retiré des mains du duc Luitpeld d'Autriche (qui l'avait fait son prisonnier pour injures qu'il prétendait avoir reçues de lui en Palestine). Lequel soupçon contre le roi Richard pourrait être d'autant plus confirmé, s'il est vrai ce dont on l'avait voulu taxer auparavant, qu'il eut pris argent des fils de Saladin pour se faire par eux délivrer le même Marquis de Montferrat. Semblablement ce même Roi Richard est acculé en certaines de nos histoires d'avoir essayé de faire tuer ce même façon le Roy Philippe Auguste, avec lequel il avait eu quelque différent après la prise de la ville d'Acre, dont le Roy Philippe prit occasion de s'en revenir en France, où peu de temps après qu'il fut arrivé, il eut (admis ou advis) que l'Anglais qui était demeurélà, avait envoyé un Assassin par deçà pour le surprendre, dont il fut en telle peine qu'il se faisait garder jour et nuit. Et de quoi la vieille Chronique de Saint-Denys, et Jean Chartier, Moine du même lieu en ses Grandes Chroniques de France, volume 2 parle en cette sorte : Un jour était

Matth. VVestm. Abbas. Vrsperg. Rigord. en la vie du Roy Philipp. Auguste

l'Empereur Henry, fils de Barberousse, reprocha depuis au Roy Richard, apres qu'il l'eust retiré des mains du Duc Luitpelt d'Austriche (qui l'auoit faict son prizonnier pour iniures qu'il pretendoit auoir receues de luy en la Palestine) Lequel soupçõ cõtre le Roy Richard pouuoit estre d'autant plus confirmé, s'il est vray ce dõt on l'auoit voulu taxer auparauant, qu'il eut pris argent des fils de Saladin pour ce faire par eux deliurer le mesme Marquis de Mont-ferrat. Semblablement le mesme Roy Richard, est accuzé en aucunes de nos histoires d'auoir essayé de faire tuer de mesme façon le Roy Philippe Auguste, auec lequel il auoit eu quelque differẽd apres la prise de la ville d'Acre, dont le Roy Philippe prit occasion de s'en reuenir en France, où peu de temps apres qu'il fut arriué, il eut aduis que l'Anglois, qui estoit demeuré là, auoit enuoyé vn Assasin par deça pour le surprendre, dont il fut en telle peine qu'il ce faizoit garder iour & nuict Et dequoy la vieille Chron. S. Denis & Iehan Chartier Moyne du mesme lieu en ses grandes Chroniq. de France vol. 2. parle en cette sorte: Vn iour estoit le Roy à Pon-

(p.33**)** le Roi à Pontoise, là, lui furent nouvelles apportées des parties d'outremer, et lettres de certains de ses amis, qui contenaient que le Vieux de la montagne avait envoyé en France un Hartarsis à la prière et au commandement du Roy Richard. Car il avait occis nouvellement le Marquis, qui était Chevalier noble et puissant en armes, et qui puissamment et vertueusement gouvernait la terre avant l'avènement des deux Rois. Le Roi moult troublé de ces nouvelles et ému, tantôt se partit de Pontoise, et depuis cette heure, fut moult curieux et moult soigneux de son corps garder, parce que son cœur était en effroi de ces nouvelles. Et parce que la peur et le doute lui croissaient de jour en jour, se conseilla-t-il à des familiers qu'il ferait de cette chose. Par leur conseil, il envoya au Vieillard de la montagne qui est Roi des Accides, pour en avoir pleinement la certitude. Et tandis que ses messagers étaient encore en ses messages, il établit des sergents, qui toujours portaient de grandes masses de cuir par devant lui, pour son corps garder, et par nuit veillaient devant lui les uns après les

le Roy à Pontoiſe, la luy furent nouuelles apportées des parties d'outre mer, & lettres d'aucuns de ſes amis, qui contenoient que le Vieil de la Montaigne auoit enuoyé en France vn Hartarſis à la priere & au commendemẽt du Roy Richard. Car il auoit occis nouuellement le Marquis qui eſtoit Cheuallier noble & puiſſant en armes, & qui puiſſammẽt & vertueuſement gouuernoit la terre auant l'aduenement des deux Roys. De ces nouuelles le Roy moult troublé & eſmeu, tantoſt ſe partit de Pontoiſe, & depuis celle heure fut moult curieux & moult ſoigneux de ſon corps garder, pour ce que ſon cœur eſtoit en effroy de ces nouuelles. Et pource que la peur & la doubte luy croiſſoient de iour en iour, ſe conſeilla il à ſes familliers qu'il feroit de cette choſe Par leur conſeil enuoya au Vieil de la Montagne qui eſt Roy des Accides, pour en auoir plainement la certaineté. ET TANDIS comme ces meſſagers, eſtoient encor a ces meſages il eſtablit ſergens, qui touſiours portoiẽt de grandes maſſes de cuiure pardeuant luy, pour ſon corps garder, & par nuict veilloient deuant luy les vngs apres les

E.

(p.34**)** autres à diverses heures de la nuit. À quoi on peut ajouter ce qui en a été touché par Math. De Yvesmontier écrivant en ces mots, le Roi Richard fut aussi chargé par le même Empereur Henri, d'avoir envoyé des Assassins pour tuer son seigneur le Roi de France. Sur toutes lesquelles choses il répondit fort bien, qu'il en devait être excusé envers tous, et sur ce envoya une solennelle ambassade vers le Vieillard de la montagne, le priant et ses Assassins de vouloir par leur écrits le justifier de ce qu'on lui mettait en sus. Ce qui fut fait l'an suivant, et ainsi en demeura le Roi Richard entièrement déchargé, après la lettre qu'envoya le Vieillard de la montagne tant à l'Empereur qu'au Duc d'Autriche l'an 1193.

Alexis l'ange Commene Empereur de Constantinople, se trouve aussi accusé d'avoir attiré un Assassin pour tuer Rucratin Souldan, ou Satrape d'Aminze et d'Iconie, avec lequel toutefois il était confédéré. Ce qui fut cause de la rupture de la paix et de grands maux qui s'en ensuivirent vers l'an 1200, le Turc s'étant mis à courir les provinces d'Orient qui appartenaient aux Grecs. L'an 1212, les petits enfants du Royaume

autres par diuerſes heure de la nuict. A-quoy on peut adiouſter ce qui en à eſté touché par Math. de Vveſtmõtier eſcriuãt en tés mots, le Roy Richard fut auſſi chargé par le meſme Empereur Henry, d'auoir enuoyé des Aſſaſſins pour tuer ſon ſeigneur le Roy de France. Sur toutes leſquelles choſes il reſpõdit fort bien qu'il en deuoit eſtre excuzé enuers tous & ſurce enuoya ſolemnelle embaſſade vers le vieil de la Montagne, le priant & ſes Aſſaſins de vouloir par leur eſcrit le iuſtifier de ce qu'on luy mettoit à ſus. Ce qui fut faict l'an enſuiuant, & ainſi en demeura le Roy Richard entierement deſchargé, apres la lettre qu'enuoya le vieil de la Mõtagne tant à l'Empereur qu'au Duc d'Auſtriche l'an 1193.

Nicetas chomates li. 3.

Alexis l'Ange Commene Empereur de Cõſtantinople, ſe trouue auſſi accuzé d'auoir attitré vn Aſſaſin pour tuer Ducatin Souldan, ou Satrape d'Aminze & d'Iconie, auec lequel toutesfois il eſtoit confederé: Ce qui fut cauſe de la rupture de la paix & de grands maus qui s'enſuiuirent enuiron l'an 1200. le Turc s'eſtãt mis à courir les prouinces d'Oriẽt qui appartenoient aux Grecs.

L'an 1212. les petits enfans du Royau-

(p.35)de France en nombre d'environ 20.000, prirent la Croix, disant vouloir aller au secours de la Terre Sainte. Et ainsi, divisés par troupes vinrent en divers ports pour s'embarquer, les uns à Marseille, les autres à Brunduse (Brindisi), les autres à Gènes, mais d'où néanmoins ils retournèrent comme ils y étaient allé sans passer plus avant. Et disait-on que le Vieillard de la Montagne renait prisonniers deux clercs des pays d'en deça de la mer, auxquels, comme ils les eur reconnus être grandement savants et grands Négromantiens, il avait protesté de ne les mettre jamais en liberté sinon qu'ils lui fissent venir ses enfants, qu'on estima partant avoir été induits par fausses visions, illusions et promesses de se croiser comme cela. Et d'entreprendre ce voyage. Qui fut en la même année que la guerre commença entre les Ros de France et d'Angleterre.

Vincent de Beauvais en son miroir historial parlant de cette sorte de peuple en Orient qu'on nommait Géorgiens, suivant la doctrine et la coutume de faire des Grecs en la Religion chrétienne, et des lettres qu'ils envoyèrent aux notres

me de France en nombre d'enuiron 20 3. *tit.* 19.
mille, prirent la Croix, disans vouloir *chap.* 2.
aller au secours de la terre saincte. Et a- 3 4.
insi diuisez par troupes vindrent en di-
uers ports pour s'embarquer, les vns a
Marseille, les autres a Brunduse, les au-
tres à Gennes: mais d'ou neantmoings
ils retournerent comme ils estoiẽt allez
sans passer plus auant, & disoit on que
le vieil de la Montaigne tenoit prison-
niers deux clers des pais de deça la mer,
ausquels comme il les eut recongneus
estre grandemẽt sçauants & grands Ne-
gromantiens, il auoit proteſté de ne les
mettre iamais en liberté sinon qu'ils luy
fissent venir ces enfans, qu'õ estima par-
tant auoir esté induits par fauses visions
illusions, & promesses de se croiser com-
me cela, & entreprẽdre ce voyage. Qui
fut en la mesme annee que la guerre cõ-
mença entre les Roys de France &
d'Angleterre.

Vincent de Beauuais en son miroir
historial parlant de ceste sorte de peuple *Liu.* 31.
en Orient qu'on nommoit Georgiens, *cha.* 93.
suiuans la doctrine & façon de faire des
Grecs en la Religion Chrestiẽne, & des
lettres qu'ils enuoyerent aux nostres a-

(p.36) après la prise de la ville de Damiette sur les Sarrasins en l'an 1219, compte à grand grace que Dieu fit au roi de Jérusalem et aux Princes Chrétiens de les avoir préservés tout au long du siège de cette ville-là, qui dura quinze mois, des embûches des Assassins et de leur maître le Vieillard de la Montagne, qui avaient (dit-il) accoutumé de faire trotter les petits couteaux pour tuer ceux qui plus se travaillaient pour la cause de la chrétienté, comme pendant les trèves entre les chrétiens et les sarrasins, qui expirèrent en l'an 1217, ils avaient malheureusement massacré le fils du Comte de Tripoli en la ville de Tortose, ainsi qu'il était en l'Eglise à genoux devant l'autel de la Vierge Marie, dont pour une telle irreligieuse violation, les Templiers ne cessèrent de les poursuivre t de de les humilier jusque à la servitude d'un plus grand tribut, comme de trois mille besants par an.

Les historiens sont en différand sur la mort de Louis Ier Duc de Bavière, les uns écrivirent qu'il fut tué en l'an 1231 un soir après souper, alors qu'il se promenait sur le pont de Relhain, par un sien

pres la prise de la ville de Damiette sur les Sarrasins en l'an 1219. cõpte à grãd grace que Dieu fit au Roy de Hierusalem & aux Princes Chrestiens de les auoir preseruez tout du long du siege de ceste ville la, qui dura quinze mois, des embusches des Assasins, & de leur maistre le Vieillard de la Montagne, qui auoient (dit il) accoustumé de faire trotter les petits cousteaux pour tuer ceux qui plus se trauailloient pour la cause de la Chrestienté, comme pendant les trẽues entre les Chrestiens & Sarrazins, qui expirerent en l'an 1217. ils auoient malheureusement massacré le fils du cõte de Tripoli en la ville de Tortose, ainsi qu'il estoit en l'Eglise à genoux deuãt l'autel de la Vierge Marie, dõt pour vne telle irreligieuse violation, les Templiers ne cesserent de les poursuiure, & les humilier iusques à la seruitude d'vn plus grand tribut, comme de trois mille besans par an.

Auẽtin liure 7 Hie. Zieglerus hist. il-

Les Historiens sont en different de la mort de Loys 1. Duc de Bauieres, les vns escriuans qu'il fut tué l'an 1231. à vn soir apres souper, comme il se pourmenoit sur le pont de Relhain, par vn sien

sien **(p.37)** fol avec lequel il jouait, et l'agaçait, qui lui donna un coup de couteau dont il mourut sur le champ en la présence des siens. Les autres que ce fut par deux jeunes garçons (2 tueurs à gages) délibérément sollicités à ce faire par un quidam, pour se venger de l'opprobre et de l'injure que le Duc lui avait faite en violant sa femme. Et lesquels jeunes gens ce personnage offensé, avait nourris et préparés quelque temps auparavant à s'enhardir à un tel fait, les exerçant et accoutumant à s'attaquer et à se jeter à corps perdu contre les bêtes mêmes et les déchirer, et se jeter à toute autre chose qu'il leur eût montrée au doigt. Mais quelques autres récitent (disent) que ce Duc Louis étant de retour des pays d'outremer (ou néanmoins Aventin écrit qu'il ne fut jamais) fut au milieu des siens tué par un Assassin (qui fut aussitôt haché en pièces par les serviteurs du Duc) ayant été envoyé à cet effet par le Prince des Assassins avec lequel l'Empereur Frédéric II avait alors une alliance. De laquelle mort aussi les malveillants de l'Empereur le voulurent soupçonner, parce que quelque temps auparavant pour quelques injures et déplaisirs qu'il

fol, auec lequel il ſe iouoit, & lagaſſoit, qui luy donna vn coup de couſteau, dõt il mourut ſur le chãp en la preſence des ſiens. Les autres que ce fut par deux ieunes g.rçons deliberez ſollicitez à ce faire par vn quidam, pour ſe venger de l'opprobre & iniure que le Duc luy auoit faite en violant ſa femme. Et leſquels ieunes gẽs ce perſonnage offencé, auoit nourris & preparez quelque temps auparauant a s'en hardir à vn tel faict, les excerçeant & accouſtumant à s'attaquer & ſe ietter à corps perdu contre les beſtes mesmes & les deſchirer, & ſe ietter à toute autre choſe qu'il leur euſt monſtree au doigt. Mais quelques autres recitẽt que ce Duc Loys eſtant de retour des pays d'oultre mer (ou neantmoins Auentin eſcrit qu'il ne fut iamais,) fut au milieu des ſiens tué par vn Aſſaſin qui fut auſſi toſt haché en pieces par les ſeruiteurs du Du.) ayant eſté enuoyé a c'eſt effect par le Prince des Aſſaſins auec lequel l'Empereur Frideric II auoit alors alliance. De laquelle mort auſſi les malueillans de l'Empereur le voulurent ſoupçonner pource que quelque temps auparauant pour quelques iniures & deſplaiſirs qu'il

Iuſt. Viuorum
Chro. Hirſaugienſe.
Annal. Colmarienſium
Auctor Compilationis.
chronologica
G. de Nangis.

qu'il **(p.38)** avait reçus de ce Duc, il lui avait fait dénoncer la guerre et le desfier (desfier = retirer sa confiance, désavouer) en ses biens et en sa personne, ainsi qu'en parlent les Annales du Moine Godefroy, ajoutant le même auteur qu'en l'année suivante 1232, l'Empereur étant en Italie, et le Sultant de Babylone lui ayant envoyé en présent un pavillon d'un merveilleux artifice, le jour de la Madeleine il traita en festin les messagers du Sultan et ceux du Vieillard de la Montagne en la compagnie de plusieurs évêques et autres personnes signalées, en laquelle même année N.Vignier en sa Bibliothèque historique fait mention qu'à l'Empereur avaient été amenées par les ambassadeurs de ces deux princes Sarrasins, plusieurs bêtes rares et non accoutumées d'être vues. À quoi se pourrait ajouter ce qui se lit en la teneur de la déposition de cet Empereur, (qui est rapportée toute tronquée au 6è livre des Decrétales,) comme le Pape taxe d'avoir fait honorablement recevoir par toute la Sicile les messagers de ce Sultan, et pour complaire à d'autres Infidèles, et se vouloir procurer l'alliance et l'amitié de ceux qui méprisent le

auoit receus de ce Duc, il luy auoit fait denoncer la guerre & le deffier en ſes biens & enſa perſonne, ainſi qu'eu parlent les Annales du moyne Godefroy, adiouſtant le meſme autheur qu'en l'an ſuiuent 1232. l'Empereur eſtant en Italie, & le Souldan de Babylone luy ayant enuoyé en preſent vn pauillõ d'vn merueilleux artifice, le iour de la Magdelaine il traicta en feſtin les meſſagers du Souldan & ceux du Vieil de la Montaigne en la compagnie de pluſieurs Eueſques & autres perſonnes ſignalez: ſoubs laquelle meſme année N. Vignier en ſa Bibliotheque hiſtoriale fait mention qu'à l'Empereur auoient eſté amenees par les ambaſſadeurs de ces deux Princes Sarraſins, pluſieurs beſtes rares & nõ accouſtumees d'eſtre veues. Aquoy ſe pourroit adiouſter ce qui ſe lit en la teneur de la depoſition de ceſt Empereur, (qui eſt rapportee toute tronquee au 6. liure des Decretales) comme le Pape le taxe d'auoir fait honorablement receuoir par toute la Sicile les meſſagers de ce Souldan, & pour complaire à d'autres Infidelles, & ſe vouloir procurer l'alliãce & l'amitié de ceux qui meſpriſans le

Publicata à Simone Schardio, ant. epiſtol. Petr. de Vineis.

(p.39) Siège Apostolique se font retirer de l'union de l'Eglise au mépris de la Religion chrétienne, avoir fait tuer par des Assassins le Duc de Bavière dévotieux de tout envers l'Eglise romaine. Comme semblablement ce même Empereur est chargé par certains historiens d'avoir fait occire par de telles gens le père d'un Duc de Hongrie, vers quels toutefois en l'an 1246, Conrad, roi des Romains, fils d'icelui Empereur se retira, après avoir perdu la bataille contre Henri Lantgrave de Thueinguie élu Roi des Romains contre à la suscitation du Pape par les Princes et singulièrement par les prélats de la Basse Allemagne (dont les adversaires l'appelaient Roi des Clercs et des Prêtres) et fut le duc blamé d'avoir ainsi retiré le Roi Conrad, ne se souvenant de la mort de son père, ce que néanmoins serait contraire au témoignage qu'autres rendent de cet Empereur, comme, que lui étant venues nouvelles que Coradin de certains appelé Caradinagius fils de Saraphadin, sultan de Damas et de la Basse Syrie, s'était déclaré ennemi ouvert des chrétiens, et avait suscité de tels Assassins,

ſiege Apoſtolique ſe ſont retirez de l'vnion de l'Egliſe au meſpris de la Religion Chreſtienne, auoir fait tuer par des Aſſaſins le Duc de Bauieres deuotieux du tout enuers l'Egliſe Romaine Comme ſemblablement ce meſme Empereur eſt chargé pat aucuns hiſtoriens d'auoir fait occire pár telles gens le pere d'vn Duc de Hongrie, vers lequel toutesfois en l'an 1246. Cõrard Roy des Romains fils d'iceluy Empereur ſe retira, apres auoir perdu la bataille contre Henry Lãtgraue de Thueinguie eſleu Roy des romains contre luy à la ſuſcitation du Pape pár les Princes & ſingulierement par ſes Prelats de la baſſe Allemagne [dont ſes aduerſaires l'appelloient Roy des Clercs & des Preſtres) & fut le Duc blaſmé d'auoir ainſi retiré le Roy Conrard, ne ſe ſouuenant de la mort de ſon pere, ce que n'eantmoins ſeroit contraire au teſmoignage qu'autres rendent de c'eſt Empereur, comme, que luy eſtans venües nouuelles que Coradin d'aucuns appellé Caradinagius fils de Saphadin Souldan de Demas & de la baſſe Syrie s'eſtoit declaré ennemy ouuert des chreſtiens, & auoit ſuſcité de tels Aſſaſins,

Monac. Paduan lib. 2.

(p.40) pour se défaire des Rois et des Princes de la Chrétienté, ce fut l'une des choses qui l'incita le plus d'entreprendre le voyage d'outremer pour en avoir la raison. Ce que sentant et prévoyant, Coradin le rechercha de paix par les Ambassadeurs qu'il lui envoya et mourut avant que l'Empereur arrivât en Asie en l'an 1226. Aussi que par l'une de ses Épitres au roi de Bohème contre Henri Duc d'Autriche il se voit comme entre autres choses il se plaint de lui de ce que non seulement il s'était joint et avait machiné avec les Milanais et autres ses ennemis et de l'Empereur contre sa personne, mais encore pour même effet avait envoyé vers le Vieillard de la Montagne et lui faire offrir or et argent, pour y employer ses Assassins.

Je trouve aussi qu'environ l'an 1236, le Vieillard de la Montagne, quiétait alors, ayant ouï renommer la prud'homie et le zèle du Roi Saint-Louis, à la foi chrétienne par-dessus tous les autres Princes chrétiens, fut ému de le faire tuer, et à cet effet envoya en France deux de ses Assassins en habits déguisés, qui furent pris, envers lesquels toutefois le Roi usa de

pour ſe deffaire des Roys & Princes de la Chreſtiēté, ce fut l'vne des choſes qui plus l'incita d'entreprendre le voyage d'outre mer pour en auoir la raiſon. Ce que ſentant & preuoiant Coradin le rechercha de paix par Ambaſſadeurs qu'il luy enuoya & mourut auant que l'Empereur arriuaſt en Aſie l'an 1226. Auſſi que par l'vne de ſes Epiſtres au Roy de Boheme contre Henry Duc d'Auſtriche il ſe void comme entre autre choſe il ſe plaint de luy de ce que non ſeullement il s'eſtoit ioinct & auoit machiné auec les Milanois & autres ſes ennemis & de l'Empire contre ſa perſonne, mais encor pour meſme effect auoit ēuoyé vers le vieil de la Montaigne & luy faire offrir or, & argent, pour y employer ſes Aſſaſins.

Petr. de Vineis. lib. 3. epiſtola 5.

Ie trouue auſſi qu'enuiron l'an 1236. le Vieil de la Montaigne, qui eſtoit lors ayant ouy renommer la prud'homie & zele du Roy S. Loys, à la foy Chreſtiēne par deſſus to' les autres Princes Chreſtiens, fut eſmeu de le faire tuer, & à ceſt effect enuoya en France deux de ſes Aſſaſins en habits deſguiſez, qui furēt pris enuers leſquels tout esfois le Roy vſa de telle

Chro. S. Denis. Chroni. de Iean Chartier Guil. de Nangis Ro.

(p.41) telle clémence que les ayant fait venir devant lui, se contenta de leur faire quelques remontrances, puis les ayant honorés de présents les renvoya en toute sûreté avec lettres d'amitié à leur Prince, lequel vaincu de si grande courtoisie, eut regret, comme on dit, d'avoir voulu attenter à la vie d'un si grand roi. Voire qu'aucuns auteurs (que certains auteurs) écrivent que comme il eut déjà envoyé ces deux premiers meurtriers, Dieu lui ayant changé le courage, il en envoya deux autres pour avertir le roi, qu'il se donnât garde des premiers, dont le Roy prit occasion de s'accompagner de sergents en masse et autres, pour la garde de sa personne jour et nuit. Et les premiers Assassins étant ainsi trouvés, le Roy les traita et renvoya aussi doucement que les derniers. Qui pourraient être les mêmes qu'on a voulu dire avoir été attirés en France pour même effet contre le Roi, par Isabelle femme de Hugues ou Huon, comte de la Marche, auparavant femme du Roi Jean d'Angleterre et mère du roi Henri III (qui régnait alors) après qu'elle eut échoué (failli) de faire empoisonner le roi Louis, pour ne pouvoir

telle clemence, que les ayent fait venir *hiſtorial*
deuant luy, ſe cõtenta de leur faire quel- *P. Aemi*
ques remonſtrances, puis les ayent ho-
norez de preſents les renuoya en toute
ſeureté auec lettres d'amitié à leur Prin-
ce, lequel vaincu de ſi grande courtoiſie,
eut regret, comme on dit, d'auoir voulu
attenter a la vie d'vn ſi grand Roy. Voi-
re qu'aucuns autheurs eſctiuent que cõ-
me il euſt deſia enuoyé ces deux premi-
ers meurtriers, Dieu luy ayant chan̄é
le courage, il en ēuoia deux autres pour
aduertir le Roy, qu'il ce donnaſt garde
des premiers: Dont le Roy prit occaſi-
on de s'accompagner de ſergens à maſ-
ſes, & autres, pour la garde de ſa perſon-
ne iour & nuict. Et les premiers Aſſa-
ſins eſtans ainſi trouuez, le Roy les trai-
cta & renuoya auſſi doucement que les
derniers. Qui pourroient eſtre les meſ-
mes qu'on à voulu dire auoir eſté attirez
en France pour meſme effect contre le
Roy, par Iſabelle femme de Hugues ou
Huon, comte de la Marche, auparauant
fẽme du Roy Iean d'Angleterre & mere
du Roy Henry III. (qui lors regnoit)
apres quelle eut failly de faire empoiſõ-
ner le Roy Loys, pour ne pouuoir ſup-

(p.42) supporter que le comte Hugues son mari, beau-père d'un roi et elle qu'on appelait encore reine dut tant s'humilier envers Alphonse Comte de Poitou, frère d'icelui roi Louis, que de lui faire les foi et hommage et prêter le serment de fidélité, pour la reprise de la terre et du comté de la Marche, pour laquelle cause ils étaient en guerre avec le roi, auquel depuis le Prince des Assassins aurait fait entendre qu'il se donnât garde de ceux qu'il avait envoyés pour le tuer. Néanmoins que l'historien Paul Æmille ne se peut persuader telle chose, ni que tel prince Sarrasin ennemi juré des Chrétiens eût voulu contre les statuts de sa profession et sanguinaire religion, r.voquer ce qu'il avait fait; et plutôt veur croire que d'où le poison et le venin, de là aussi tout le reste de la méchanceté était forti.
En laquelle même année 1236 ou 1238 se lit que le même roi d'Angleterre Henri III échappa des mains d'un qui eut la hardiesse de l'aller chercher jusque dans sa chambre, suscité par un Gentilhomme du pays, pour le tuer à la façon des Assassins. La crainte

porter que le Conte Hugues ſon mary, beaupere d'vn Roy, & elle qu'on appelloit encor Roine, ſe deuſſent tant humilier enuers Alphõce Comte de Poictou, frere d'iceluy Roy Lois, que de luy faire les foy & hommage, & preſter le ſermět de fidelité, pour la repriſe de la terre & comté de Marche, pour laquelle cauſe ils eſtoient en guerre auec le Roy, auquel depuis le Prince des Aſſaſins auroit fait entendre qu'il ſe donnaſt garde de ceux qu'il auoit enuoiez pour le tuer Neantmoins que l'iſtorien Pol Aemille ne ſe peut perſuader telle choſe, ny que tel Prince Sarraſin ennemy iuré des Chreſtiens euſt voulu contre les ſtatuts de ſa profeſſion & ſanguinaire religion, reuoquer ce qu'il auoit faict: & pluſtoſt veut croire que d'ou le poiſon & le venin, de là auſſi tout le reſte de la meſchãceté eſtoit ſorti.

Choniq. du Roy S. Loys chap. 12. & 13.

Polydo. Virg. liu 16.

En laquelle meſme annee 1236. ou 1238. ſe lit que le meſme Roy d'Angleterre Henry III. eſchappa des mains d'vn qui eut la hardieſſe de l'aller chercher iuſques dedans ſa chambre, ſuſcité par vn Gentil-homme du pais, pour le tuer à la façon des Aſſaſins. La crainte

(p.43) desquels croissait lors telle entre les Princes chrétiens, que certains furent contraints de rechercher la protection du prince Assassin, et comme racheter de lui leur vie, au grand opprobre et mépris de la dignité chrétienne, selon le propre témoignage du pape Innocent IV par la constitution et décret qui se trouve émané de lui , au Concile de Lyon en l'an 1245.

Et le même roi Saint-Louis tomba de nouveau en parail danger de telles gens en l'an 1249 étant alors à Chypres pour aller en Terre Sainte. Car comme le sultan d'Égypte qui était en querelle avec celui de Hallape, craignant d'avoir le premier les Français sur les bras, eût envoyé prier le prince Assassin pour s'employer à les mettre d'accord, afin de se (renforcer) fortifier davantage de secours contre les chrétiens, à quoi néanmoins l'autre sultan ne voulut nullement entendre, le roi étant prêt à partir de Chypre pour parachever son voyage, faillit être tué par deux Assassins envoyés par leur maître, lesquels toutefois étant pris et mis à la question, comme on a voulu dire, confessèrent que le sultan d'Égypte et les

deſquelz croiſoit lors telle ẽtre les Princes Chreſtiens, qu'aucuns furent contraincts de rechercher la protection du Prince Aſſaſin, & comme rachepter de luy leur vie, au grand opprobre & meſpris de la dignité Chreſtienne, ſelon le propre teſmoignage du Pape Innocent 4. par la conſtitution & decretalle qui ſe trouue emanee de luy, au Concile de Lyon en l'an 1245. *Tit. 4. li. 5. in ſexto.*

Et le meſme Roy S. Loys tomba de rechef en pareil danger de telles gens, en l'an 1249. eſtant lors en Cypre pour aller en la terre ſaincte. Car comme le Souldan d'Egipte qui eſtoit en querelle, auec celuy de Hallape, craignãt d'auoir le premier les François ſur les bras, euſt enuoyé prier le Prince Aſſaſin pour s'ẽploier à les mettre d'accord, affin de ſe fortifier d'auantage de ſecours cõtre les Chreſtiens, àquoy neantmoings l'autre Souldan ne voulut nullement entendre le Roy eſtãt preſt de partir de Cipre pour paracheuer ſon voiage, faillit d'eſtre tué par 2. Aſſaſins enuoiez par leur maiſtre, leſquels toutesfois eſtans pris & mis à la queſtion, comme on a voulu dire, cõfeſſerent que le Souldan d'Egipte & les *Vincent de Beauuais lib. 32. cap. 95. G. de Nangis Chroni. du Roy S. Loys, cha. 19. Belleforeſt en ſa Coſmograf.*

(p.44) Templiers, qui en ces temps là se montraient plus amis des Turcs que des notres, les avaient sollicités à faire cela. Et quant aux Templiers, il est certain que le roi leur fit défense, sur peine de vie, de recevoir quelque embassade ni de traoter le moindrement avec les Turcs.

À quoi il faut ajouter ce qu'écrit en ces termes le sire de Joinville de l'Ambassade de ce prince des Assassins vers le même roi Saint-Louis, étant en la ville d'Acre après qu'il fut délivré de sa captivité pour revenir en France, encore (alors que le roi séjournait encore à Acre) le roi séjournant à Acre lui vint une autre ambassade du prince des Bédouins qui s'appelait le Vieillard de la Montagne. Et un jour après que le roi eut ouï messe, il fit venir devant lui ces ambassadeurs pour dire leur message. Et alors commença à parler un amiral qui était le chef de l'ambassade, et demanda au roi s'il ne connaissait point leur seigneur, le Prince de la Montagne. Le Roi lui répondit que non, car il ne l'avait jamais vu, mais avait bien ouï parler de lui. Et l'amiral dit au roi, Sire, puisque vous avez ouï parler de Monseigneur, je m'émerveille moult que

Templiers, qui en ce temps la se montroient plus amis des Turcs que des nostres, les auoient sollicitez à ce faire. Et quant aux Templiers, il est certain que le Roy leur fit deffences sur peine de la vie, de receuoir aucun ambassade, ny traicter aucunement auec les Turcs.

A quoy faut adiouster ce qu'escrit en ces termes le sire de Ioinuille de l'Ambassade de ce Prince des Assasins vers le mesme Roy S. Louis, estant en la ville d'Acre apres qu'il fut deliuré de sa captiuité, pour reuenir en France, encor le Roy seiournant en Acre luy vint vne autre ambassade du Prince des Beduins qui s'appelloit le Vieil de la Montaigne. Et vn iour apres que le Roy eust ouy la Messe il fit venir deuant luy ces Ambassadeurs pour dire leur message. Et alors commença à parler vn Admiral qui estoit le chef de l'ambassade, & demanda au Roy s'il ne cognoissoit point leur Seigneur le Prince de la Montaigne. Le Roy luy respondit que non, car il ne l'auoit iamais veu, mais bien auoit ouy parler de luy. Et l'Admiral dit au Roy, Sire, puis que vous auez ouy parler de Monseigneur ie m'esmerueille moult que ne

(p.45) vous ne lui ayez envoyé tant du votre, que vous eussiez fait de lui votre ami, ainsi que font l'Empereur d'Allemagne, le roi de Hongrie, le Sultan de Babylone et autres rois et princes qui lui envoient tous les ans de beaux présents, parce qu'ils connaissent bien que sans lui, ils ne pourraient ni vivre ni durer tant qu'ils leur plairait. Et pour cela il nous envoie par devers (devant vous) vous pour vous dire et avertir afin que vous vouliez faire ainsi que les autres; ou à tout le moins que vous le fassiez tenir quitte de ce qu'il paye chaque année aux Grands Maîtres du Temple et de l'Hôpital, et ce faisant, il se tiendra content de vous. Bien dit Monseigneur, que s'il faisait tuer le Maître du Temple et de l'Hôpital, ce qu'il pourrait aisément faire, il n'y gagnerait rien car il en aurait incontinent un autre à sa place. Et pour cela ne veut-il pas mettre ses gens en péril en un lieu dont il ne pourrait tirer aucun profit. Le Roi ayant entendu parler l'Amiral, lui répondit qu'il se conseillerait sur ce qu'il lui avait dit, et qu'il revint du soir par devers lui pour en avoir réponse, et quand ce vint aux vêpres, qu'ils furent revenus devant

luy auez enuoié tant du voſtre que vous euſſiez feit de luy voſtre amy, ainſi que font l'Empereur d'Allemagne, le Roy de Hongrie le Souldan de Babilone, & autres Rois & Princes qui luy enuoient tous les ans de beaux preſents, pource qu'ils cognoiſſent bien que ſans luy ils ne pourroient ne viure ne durer tãt qu'il leur plairoit. Et pour ce nous enuoie il pardeuers vous pour vous dire & aduertir que vouliez ainſi faire comme les autres: ou à tout le moins que vous le faciez tenir quitte de ce qu'il paie chacun an aux grands Maiſtres du Temple & de l'Hoſpital, & en ce faiſant il ſe tiendra content de vous, Bien dit Monſeigneur que s'il faiſoit tuer le maiſtre du Temple & de l'Hoſpital ce qu'il pourroit aiſément faire, il ny gaigneroit rien car il y en auroit incontinẽt vn autre en ſa place. Et pource ne veut il paz mettre ſes gens en peril en vn lieu dont il ne pourroit tirer aucun proffit. Le Roy aiant entendu parler l'Admiral, luy reſpondit qu'il ſe conſeiſeroit ſur ce qu'il luy auoit dit, & qu'il reuint du ſoir pardeuers luy pour en auoir reſponce, & quant ce vint au veſpre qu'ils furent reuenus deuant

(p.46) le Roi, ils trouvèrent le Maître de l'Hôpital d'une part et celui du Templer de l'autre, et lors leur dit le roi, que derechef ils lui disent ce qu'ils avaient dit au matin. Donc les Maîtres du Temple et de l'Hôpital commandèrent qu'il le disent encore une fois,. Et l'Amiral qui l'avait dit au matin devant le Roi, le dit ainsi qu'il est contenu ci-dessus. Et apès que l'Amiral eut mis fin à son parler, les Maîtres leur dirent en Sarrasinois qu'ils vinssent demain matin à eux, et qu'ils leur dirait la réponse du roi. Au matin, quand ils furent d'entre eux (réunis), ils leur dirent que trop follement leur seigneur avait mandé telles paroles au Roi de France, et que si n'était pour l'honneur du Roi, et qu'ils étaient venus devers lui comme messagers, qu'ils les feraient tous jeter et noyer dans la mer d'Acre en dépit de leur Seigneur et advisez que dans quinze jours vous apportiez lettres au Roi de votre Prince par lesquelles il apaise le Roy, tant qu'il soit satisfait de lui et de vous. Avant que

le Roy, ils trouuerent le maiſtre de l'Hoſpital d'vne part & celuy du Temple l'autre & lors leur dit le Roy, que derechef ils luy diſſent ce qu'ils auoiẽt dit au matin, & ils luy reſpondirent qu'ils n'eſtoient pas cõſeillez de le dire encor vne fois deuant ceux qui eſtoient preſents au matin. Adonc les maiſtres du Temple & de l'Hoſpital commanderẽt qu'ils le diſſent encor vne fois. Et l'Amiral qui l'auoit dit au matin, deuant le Roy, le dit ainſi qu'il eſt contenu cy deſſus. Et apres que l'Admiral eut mis fin à ſon parler, les maiſtres leur dirẽt en Sarraſinois, qu'ils vinſſent demain au matin à eux, & qu'ils leurs diroient la reſponce du Roy. Au matin quand ils furent dentre eux, ils leur dirent, que trop follement leur ſeigneur auoit mãdé telles parolles au Roy de France, & que ſi n'eſtoit pour l'honneur du Roy, & qu'ils eſtoient venus deuers luy comme meſſagers, qu'ils les feroient tous ietter & noier dans la mer d'Acre en deſpit de leur Seigneur: & aduiſez que dans quinze iours vous apportiez lettres au Roy de voſtre Prince par leſquelles il appaiſe le Roy, tant qu'il ſoit ſatisfaict de luy & de vous. Auant que

(p.47) les quinze jours fussent passés, ces mêmes messagers ne faillirent de revenir au Roi et lui dirent, Sire, nous sommes revenus à vous de par notre Seigneur lequel vous mande que tout ainsi que la chemise est habillement le plus près du corps, aussi vous envoie-t-il sa chemise que voici, dont il vous fait présent, en signifiant que vous vous êtes le roi seul qu'il aime et désire vous voir, et pour plus grande assurance de cela, voisi son anneau qu'il vous envoie, qui est de fin or pur, et auquel est son nom écrit, et et de cet anneau vous épouse notre Seigneur, et entend que désormais vous lui soyez tout un comme les doigts de la main : et entre autres choses envoya icelui Prince de la Montagne un olifant de cristal au Roi, et plusieurs et diverses figures d'hommes, tables et eschets[1] aussi de cristal, le tout fait à belle fleurette d'ambre liée par-dessus et à belles vignettes de fin or, dont aussitôt que l'étui fut ouvert toute la chambre fut incontinent embassinée de la grande et suave odeur que ces choses rendaient. Le Roi qui voulait guerdonner (récompenser pour remercier) pour le présent que lui avait fait et envoyé le Vieux

[1] *eschet* = poloton, écheveau de fil, gland en fil, sorte d'effilé. Source Frédéric Godefroysource : Frédéric Godefroy, *Lexique de l'ancien français,* Honoré Champion-Champion Classiques, Paris 2003. p.227

les quinze iours fuſſent paſſez, ces meſ-
mes meſſagers ne faillirent de reuenir
au Roy & luy dire, Sire nous ſommes
reuenus à vous de par noſtre Seigneur
lequel vous mande que tout ainſi que
la chemiſe, eſt habillement le plus pres
du corps, auſſi vous enuoie il ſa chemiſe
que voicy dont il vous fait preſent, en
en ſignifiant que vous eſtes celuy Roy
ſeul lequel il aime & deſire à vous voir,
& pour plus grande aſſeurãce de ce, voi-
cy ſon anneau qu'il vous enuoie, qui eſt
de fin or pur, & auquel eſt ſon nom eſ-
crit, & de ceſt anneau vous eſpouſe nó-
ſtre Seigneur, & entend que deſormais
vous luy ſoiez tout vn comme les deigts
de la main: & entre autres choſes en-
uoia iceluy Prince de la Montaigne vn
olifant de criſtal au Roy, & pluſieurs &
diuerſes figures d'hommes, tables & eſ-
chets auſſi de criſtal le tout fait à belle
fleurette d'ambre liee par deſſus & à bel-
les vignettes de fin or, dõt auſſi toſt que
l'eſtuy fut ouuert toute la chambre fut
incontinant embeſmee de la grande &
ſuaue odeur qué ces choſes rendoient.
Le Roy qui vouloit guerdonner le pre-
ſent que luy auoit fait & enuoié le Vieil

(p.48) Prince de la Montagne, lui envoya par ses messagers et par le frère Yves le Breton qui entendait (comprenait) le Sarrasinois (l'arabe), grande quantité de vêtements d'escarlatte (écarlates), (des) coupes d'or et d'argent, lequel F. Yves étant de retour raconta au Roi, entre autres choses, qu'étant devers le Prince de la Montagne, trouva au chevet de son (lice) un livret auquel y (il y) avait en escrit (écrit) plusieurs belles paroles que notre seigneur avait autrefois dites à St Pierre, auquel livre ce Prince des Bédouins disait qu'il lisait souvent et qu'il avait moulte grande (siance) en St Pierre, croyant qu'au commencement du monde l'âme d'Abel , quand son frère Cain l'a tué, entra depuis au corps de Noël, et que de Noël après qu'il fut mort revint au corps d'Abraham, et depuis l'âme d'Abraham était au corps de Saint Pierre, laquelle est encore avec le corps en terre. Sur laquelle folle créance, le moine lui voulut prêcher la loi évangélique; mais on n'y voulut entendre.

Mais ce qu'il récitait de plus, et plus remarquable, est du subject , des qualités et affections des Assassins au meurtre : que quand

Prince de la Montaigne luy enuoia par ſes meſſagers & par frere Yues le Breton qui entendoit Sarraſinois, grand quantité de veſtemens d'eſcarlatte, coupes d'or & d'argent, lequel F. Yues eſtãt de retour raconta au Roy entre autres choſes, qu'eſtant deuers le Prince de la Montaigne trouua au cheuet de ſon lict vn liuret auquel y auoit en eſcrit pluſieurs belles parolles que noſtre ſeigneur auoit autresfois dictes à S. Pierre, auquel liure ce Prince des Beduyns diſoit qu'il liſoit ſouuent & qu'il auoit moult grande fiance en S. Pierre, croiant qu'au commencement du monde l'ame d'Abel, quand ſon frere Caim l'eut tué, entra depuis au corps de Noel, & que de Noel apres qu'il fut mort reuint au cors d'Abraham, & depuis l'ame d'Abraham eſtoit au corps de ſainct Pierre, laquelle eſt encore auec le corps en terre. Sur laquelle folle creance, le moyne luy voulut preſcher la loy Euangelique: mais õc n'y voulut entendre.

Mais ce qu'il recitoit de plus, & plus remarquable, eſt du ſubiect particulier de noſtre diſcours, des qualitez & affections des aſſaſins au meurtre: que quãd celuy

(p.49) celui Prince des Bédouins chevauchait aux champs, il avait toujours un homme devant lui qui portait sa hache d'armes laquelle avait le manche couvert d'argent et y avait au manche tout plein de couteaux tranchants, et criait à haute voix celui qui la portait en son langage tournez vous arrière, fuyez vous de devant celui qui porte la mort des rois entre ses mains. Aussi me souvienne avoir remarqué ailleurs que leur terre était séparée de celle des chrétiens par certaines pierre servant de bornes et limites, lesquelles du côté des chrétiens étaient entaillées d'une croix, et du côté des Assassins la marque et figure d'un couteau.

Mais quelques années après, et selon aucuns (certains) l'an 1258, ou selon d'autres l'an 1265, ce Prince et sa gent porte-couteaux furent détruits par Haolon ou Allau frère de Mongo ou Mangu Chan, roi des Tartares, fait chrétien dès l'an 1246 à l'instance et suasion (persuasion) soit de sa mère qui était chrétienne, soit d'Haiton, roi d'Arménie : Lequel Allau ayant subjugué le Royaume de Perse, et parvenu jusque en la contrée de ces Assassins,

celuy Prince des Beduins cheuauchoit aux champs il auoit touſiours vn hõme deuant luy qui portoit ſa hache d armes laquelle auoit le manche couuert d'argent & y auoit au manche tout plein de couſteaux tranchans, & crioit à haute voix celuy qui la portoit en ſon langage tournez vous arriere, fuyez vous de deuant celuy qui porte la mort des Roys entre ſes mains. Auſſi me ſouuienie auoir remarqué ailleurs que leur terre eſtoit ſeparee de celle des Chreſtiẽs par certaines pierres ſeruans de bornes & limites, eſquelles du coſté des Chreſtiens eſtoit entaillee vne croix, & du coſté des Aſſaſins la marque & figure d'vn couſteau.

Mais quelques annees apres, & ſelon aucuns l'an 1258. ou ſelon d'autres, l'ã 1265. ce Prince & ſa gent porte-couteaux furent deſtruits par Haolon ou Allau frere de Mongo ou Mangu Chã Roy des Tartares fait chreſtien des l'an 1246. à l'inſtãce & ſuaſion ſoit de ſa mere qui eſtoit chreſtienne ſoit d'Haiton Roy d'Armenie: Lequel Allau ayant ſubiugué le Royaume de Perſe, & paruenu iuſques en la contrée de ces Aſſa-

M. Paris ſous l'an 1257. P. Venetus lib. 1. ca. 29. Haythonus cap. 24. Sabellicus En.

(p.50) les défit entièrement, s'étant le reste d'iceux laissé assiéger dans l'un de leurs plus fort château appelé Tidago ou Fidago, l'espace de trois ans, ou comme aucuns (d'aucuns ou certains) écrivent 27 ans qu'ils furent enfin contraints se rendre non par défaut de vivres ou autres munitions mais d'habits et vêtements seulement dont (dõt) depuis ce pays là demeura en la puissance (au pouvoir) des princes des Tartares d'Asie, jusqu'à ce qu'après le décès du prince Cassan, qui mourut l'an 1304 et que son frère ou son fils nommé Cambagad eut abjuré la relion chrétienne pour prendre celle de Mahomet que ses successeurs ont toujours depuis retenue, achevant avec la religion de perdre ce qu'ils avaient en Asie, Melec Naser Souldan (sultan) d'Égypte demeura maître entièrement de la Syrie, et par conséquent les Assassins sous la sujétion : Desquels aussi il se servait en ces guerres comme de bons archers et dens propres principalement pour assiéger des places(-fortes), dont ils savaient venir à bout, à force de machines, feux arificiels, mines et autres moyens, outre qu'il les savait être du tout ennemis des chrétiens.

nead 9. lib. 7. August. Curio Ioach. camera rii narrat. turcic.

sins, les deffit entierement, s'estans le reste d'iceux laissez assieger dans l'vn de leurs plus forts chasteaux appellé Tidago ou Fidago, l'espace de trois ens, ou comme aucuns escriuent 27. ans qu'ils furent en fin contraincts le rendre non par deffaut de viures ou autres munitiõs mais d'habits & vestemens seulement dõt depuis ce pays la demeura en la puissance des Princes des Tartares d'Asie, iusques à ce qu'apres le decés du Prince Cassan, qui mourut l'an 1304. & que son frere ou son fils nommé Cambagad eut abiuré la Religion chrestienne pour prẽdre celle de Mahomet que ses successeurs ont tousiours depuis retenuë, acheuans auec la Religion de perdre ce qu'ils auoiẽt en Asie, Melec Naser Souldan d'Egipte demeura maistre entierement de la Syrie, & par consequent les Assasins soubs la subiection: Desquels aussi il se seruoit en ses guerres comme de bons archers & gens propres principalement pour assieger des places, dont ils sçauoiẽt venir a bout, à force de machines, feux artificiels, mines & autres moiens, outre qu'il les sçauoit estre du tout ennemis des Chrestiens.

(p.51) Je laisserai à chacun à juger si ce pourrait être le même prince de jadis, la même gent, et le même Paradis ou lieux de plaisance, que Jean de Mandeuil le chevalier anglais décrit quasi tout de même au livre de ses pérégrinations, appelant ce prince un riche homme qu'on nommait Gectonouables ou Gathalanobes, demerant en l'isle Machorache sous la puissance du prêtre Jean et témoignant le même auteur, qu'au temps qu'il y fut (et son voyage se rapporte à l'an 1422) les fontaines du Paradis et jardins y étaient encore, et n'y avait pas longtemps que le lieu avait été détruit. Et voici comment il en parle. Cette île de Michorat est merveilleusement longue et large, dans laquelle y a moult grand planté de biens, et y voulait demeurer un riche homme qu'on appelait Gectonolables, lequel était très cauteleux (sournois), et avait un moult beau château dessus une montagne, si fort et si très noble que c'était grande merveille : et dedans la clôture des murs de son hôtel , il avait arbres dans le plus bel et meilleur jardin qu'au monde fut après Paradis terrestre. Ses arbres portent

Ie laisseray à chacun à iuger si ce pourroit estre le mesme Prince de iadis, la mesme gent, & le mesme Paradis ou lieux de plaisance, que Iean de Mandeuille Cheualier Anglois descrit quasi tout demesme au liure de ses peregrinations, appellant ce Prince vn riche homme qu'on nommoit Gectonouables ou Gathalanobes, demeurãt en l'Isle Machorache soubz la puissance du Prestre-Iean & tesmoignant le mesme autheur, qu'au temps qu'il y fut (& son voiage se rapporte à l'an 1422) les fontaines du Paradis & iardin y estoient encores, & n'y auoit pas long temps que le lieu auoit esté destruict. Et voicy comme il en parle. Ceste Isle de Michorat est merueilleusement longue & large, dans laquelle y a moult grand planté de biens, & y souloit demeurer vn riche homme qu'õ appelloit Gectonolables, lequel estoit tres cauteleux, & auoit vn moult beau chasteau dessus vne montaigne, si fort & si tres noble que c'estoit grand merueille: & dedans la closture des murs de son hostel, il auoit arbres dãs le plus bel & meilleur iardin qu'au mõde fut apres Paradis terrestre. Ses arbres portent

(52) fuits qu'on ne saurait deviser de meilleurs, autres bien odorants, et autres portant de très belles fleurs, et y a de très belles fontaines, empres (?entre) lesquelles a des belles chambres et belles salles peintes d'or et d'azur, avec belles histoires d'oiseaux et de bêtes sauvages, qui chantaient et mouvaient d'eux-mêmes par engins comme s'ils fussent vifs (vivants). Et avait mis en ce jardin toutes manières d'oiseaux qu'il pouvait trouver, et esquels il pouvait prendre son déduit, et y avait des plus belles demoiselles à l'âge de quinze ans toutes vêtues de draps d'or et disait que c'était Anges. Et si avait fait faire trois fontaines toutes environnées de jaspe et de cristal, ouvrées d'or et de pierres précieuses, et avait fait faire conduit par-dessous terre, que quand il voulait l'une de ses fontaines était de vin, l'autre de lait, l'autre de miel, et appelait ce lieu Paradis. Et quand aucun (d'aucuns= certains) venait, qui était preux et hardi, il le menait au Paradis, et lui montrait les choses diverses, et son de vict, et le chant des oiseaux, et faisait sonner plusieurs instruments de musique, en une haute tour sans les voir, disant que c'était

fruicts qu'ō ne ſçauroit deuiſer de meilleurs, autres bien odorans, & autres portans de tres belles fleurs, & y à de tres-belles fontaines, empres leſquelles à des belles chambres & belles ſalles peintes d'or & d'azur, auec belles hiſtoires d'oiſeaux & de beſtes ſauuages, qui chantoient & mouuoient d'eux meſme par engins comme s'ils fuſſent vifs. Et auoit mis en ce iardin toutes manieres d'oiſeaux qu'il pouuoit trouuer, & eſquels il pouuoit prendre ſon deduit, & y auoit des plus belles Damoiſelles de l'aage de quinze ans toutes veſtues de drap d'or, & diſoit que c'eſtoient Anges: Et ſi auoit fait faire trois fontaines toutes enuirōnees de laſpe & criſtal, ouurez d'or & de pierres precieuſes, & auoit faict faire cōduicts par deſſous terre, que quand il vouloit l'vne de ſes fontaines eſtoit de vin, l'autre de laict, l'autre de miel, & appelloit ce lieu Paradis. Et quand aucun venoit, qui eſtoit preux & hardy, il le menoit en Paradis, & luy monſtroit les choſes diuerſes, & ſon deduict & le chat des oyſeaux, & faiſoit ſonner pluſieurs inſtrumens de muſique, en vne haute tour ſans les veoir, diſant que c'eſtoient

(p.53) Anges de Dieu, et qu'au jardin était le Paradis que Dieu avait promis à ses amis, disant Dabo vobis terram fluentem lac et mel (Je te donnerai une terre où coulent le lait et le miel). Et puis leur faisait un breuvage qui les enjurait, et leur disait : il vous faut mourir pour l'amour de Dieu, et il vous mettra en ce beau Paradis après votre mort, et serez en l'âge de quinze ans comme sont ces beaux jouvenceaux, et ces belles Damoiselles, et prendrez votre déduit (divertissement ou plaisir) avec belles pucelles.

Et puis après il leur semblait qu'il les mettait en un plus beau Paradis, ou ils voyaient visiblement, ce leur était admis, la face de Dieu de nature en un plus bel Paradis, et en sa gloire. Et lors le chevalier se présentait à sa volonté, et Dieu lui commandait d'aller tuer tel seigneur qu'il nommait être contraire au seigneur du châtel, et qu'il n'eut pas peur de ce faire, et de se faire tuer pour l'amour de Dieu. Car il le mettrait en un Paradis après sa mort, cent fois plus beau que celui-ci. Et ainsi ces chevaliers allaient tuer ceux qui leur étaient advis (désignés) qu'on leur avait nommé et eux-mêmes se faisaient tuer en espérance d'aller en Paradis, et ainsi ce vieillard se vengeait

Anges de Dieu, & qu'au iardin eſtoit le Paradis que Dieu auoit promis à ſes amis, diſant *Dabo vobis terram fluentem lac & mel.* Et puis leur faiſoit vn breuuage qui les enyuroit, & leur diſoit: il vous faut mourir pour l'amour de Dieu, & il vous mettra en ce beau Paradis apres voſtre mort, & ſerez en l'aage de quinze ans comme ſont ces beaux iouuenceaux, & ces belles Damoiſelles, & prendrez voſtre deduit auec belles pucelles. Et puis apres il leur ſembloit qu'il les mettoit en vn plus beau Paradis, ou ils voioient viſiblement, ce leur eſtoit aduis, la face de Dieu de nature en vn plus bel Paradis, & en ſa gloire: Et lors le cheualier ſe preſentoit à ſa volonté, & Dieu luy commandoit d'aller tuer tel Seigneur qu'il nommoit eſtre contraire au ſeigneur du chaſtel, & qu'il n'euſt pas peur de ce faire, & de ſe faire tuer pour l'amour de Dieu. Car il le mettroit en vn Paradis apres ſa mort, cent fois plus beau que ceſtuy. Et ainſi ces cheualiers alloient tuer ceux qu'il leur eſtoit aduis qu'on leur auoit nõmez, & eux meſmes ſe faiſoient tuer en eſperance d'aller en Paradis, & ainſi ce vieillard ſe vengeoit

(p.54) de ses ennemis par telle cautelle (précaution mêlée de défiance et de ruse). Et quand les Seigneurs du pays aperçurent cette fausseté, ils allèrent assiéger le châtel. Dont y avait encore des fontaines et autres choses, mais tout était qua si abattu.

Or avec la ruine des châteaux et paradis des Assassins, t la subrection de leur pays, ne fut pas toutefois du tout éteinte en ceux qui restèrent et qui vinrent après, cette même méchante volonté et coutume de faire de leurs prédécesseurs. Témoin ce qu'écrit le Moyne Pédouan sous l'an 1265 lorsque Charles comte de Provence, frère du Roi St Louis fut mandé à Rome par le pape pour être investi du royaume de Naples contre le Bâtard Manfrèd ou Mainfroy, comme icelui Manfrède rechercha tous moyens de faire mourir le prince français, tant par assassins que par autres, par fer ou par poison. Témoin ce qui se lit qu'en l'an 1269 ou 1271 qu'autres ont voulu dire 1275, Edouard 1er aux longues jambes, fils aîné dudit roi Henri III d'Angleterre, étant en la cité d'Acre pour la défendre contre les Sarrazins, en attendant la venue du roi St Louis de

de ſes ennemis par telle cautelle. Et quand les Seigneurs du pays apperceurent cette fauceté, ils allerent aſſieger le chaſtel. Dont y auoit encor des fontaines & autres choſes: mais tout eſtoit quaſi abbatu.

Or auec la ruine des chaſteaux & paradis des Aſſaſins, & la ſubiectiõ de leur pais, ne fut pas toutesfois du tout eſteinte en ceux qui reſterent & qui vindrent apres, ceſte meſme meſchante volonté & couſtume de faire de leurs predeceſſeurs. Teſmoin ce qu'eſcrit le Moyne Pedouan ſoubs l'an 1265. lors que Charles Comte de Prouence, frere du Roy S. Loys fut mãdé à Rome par le Pape pour eſtre inueſti du Royaume de Naples cõtre le Baſtard Mantrede ou Mainfroy, comme iceluy Manfrede rechercha tous moyens de faire mourir le Prince François, tant par aſſaſins que par autres, par fer ou par poiſon. Teſmoin ce qui ſe lit qu'en l'an 1269 ou 1271. qu'autres ont voulu dire 1275. Edouard aux longues iambes fils aiſné dudit Roy Henry III. d'Angleterre, eſtãt en le cité d'Acre pour la deffendre contre les Sarraſins, en attendant la venue du Roy S. Louys de

Vieille chronique de S. Denis chroniq. du Comte de Mõtfort Pol. Vir.

(p.55) France, faillit d'être tué à la suscitation (exciter à la haine, provoquer une rébellion) de Bendecat dit Melecdeer Souidan d'Égypte pu de Babylone, par un Assassin nourri sous terre (comme il est qualifié en l'histoire) qui avait pris connaissance et familiarité avec icelui prince Edouard, et avait accoutumé le venir voir souvent sous prétexte des adresses du pays qu'il savait, ou quelques fois de lui porter des lettres d'un amiral de Joppe, dont un jour feignant à voir quelque chose de secret à lui dire, comme le Prince pour cette occasion eut fait retirer un chacun et fut demeuré seul en sa chambre appuyé et regardant ç une fenêtre ce paillard tire couvertement un couteau empoisonné qu'il avait caché, duquel il lui bailla deux coups en l'un des bras et un troisième sous l'aisselle au côté, et indubitablement l'eut tué, sinon que le Prince jeune fort et vigoureux le poussant du pied, le jeta par terre, et lui ôta des mains le couteau dont il le tua. En quoi faisant, il se blessa tellement de ce couteau en la main, que le poison s'étant découverte prendre et monter plus haut aux autres membres, on eut bien de la peine à le sauver à

France, faillit d'eſtre tué à la ſuſcitation de Bendecar dit Melecdeer Souldã d'Egypte ou de Babylone, par vn Aſſaſin qui auoit pris cognoiſſence & familiarité auec icelluy prince Edouard, & auoit accouſtumé le venir voir ſeuuent ſoubs pretexte des addreſſes du pais qu'il ſçauoit, ou quelques fois de luy porter des lettres d'vn Admiral de Ioppe, dont vn iour faignant auoir quelque choſe de ſecret à luy dire, comme le Prince pour ceſte occaſiõ euſt fait retirer vn chacũ & fut demeuré ſeul en ſa chambre appuyé & regardãt à vne feneſtre ce paillard tire couuertement vn couſteau empoiſonné qu'il auoit caché, duquel il luy bailla deux coups en l'vn des bras & vn troiſieſme ſoubs laiſſelle au coſté, & indubitablement l'euſt tué, ſinon que le Prince ieune fort & vigoreux le pouſſant du pied, le ietta par terre, & luy oſta des mains le couſteau dont il le tua. En quoy faiſant il ſe bleſſa tellement de ce couſteau en la main, que le poiſon s'eſtant deſcouuerte prendre & monter plus hault aux autres membres, on eut bien de la peine a le ſauuer à

l. 16. 17. de Bendecat dit Melecdeer Souldã d'Egypte ou de Babylone, par vn Aſſaſin qui auoit pris cognoiſſence & familiarité auec icelluy prince Edouard, & auoit accouſtumé le venir voir ſeuuent ſoubs pretexte des addreſſes du pais qu'il ſçauoit, ou quelques fois de luy porter des lettres d'vn Admiral de Ioppe, dont vn iour faignant auoir quelque choſe de ſecret à luy dire, comme le Prince pour ceſte occaſiõ euſt fait retirer vn chacũ & fut demeuré ſeul en ſa chambre appuyé & regardãt à vne feneſtre ce paillard tire couuertement en vn couſteau empoiſonné qu'il auoit caché, duquel il luy bailla deux coups en l'vn des bras & vn troiſieſme ſoubs laiſſelle au coſté, & indubitablement l'euſt tué, ſinon que le Prince ieune fort & vigoreux le pouſſant du pied, le ietta par terre, & luy oſta des mains le couſteau dont il le tua. En quoy faiſant il ſe bleſſa tellement de ce couſteau en la main, que le poiſon s'eſtant deſcouuerte prendre & monter plus hault aux autres membres, on eut bien de la peine a le ſauuer à

Plat. en la vie du Pape Gregoire X. G. de Nã. 1270. Mat. Par. ſoubs l'ã. 1272. Hay. ch. 53. Blon. de cad. 2. l. 8. Safnead. 9. liu. 7. P. AEmil. G. Gilles es Ann. de Fran. Fulg. liu. 5. cha. 6. et lib. 9. chap. 10.

(p.56) force de bons remèdes et appareils. Aucuns (certains) toutefois ont écrit que le Prince se sentant frappé, et n'ayant autre chose pour se défendre, prit le pied de la table, duquel il rompit la tête à ce meurtrier. Autres que lui ayant saisi la main de laquelle il tenait le couteau et crié à l'aide, les gens aussitôt entrèrent en la chambre et assommèrent de coups l'Assassin, le corps duquel on fit depuis pendre avec un chien vif (vivant) sur les murailles de la ville, pour donner terreur à ses compagnons. Néanmoins que P.A Emile parlant de ce fait en la vie du roi St-Louis estime au contraire de ce qu'on a écrit de cet Assassin : que le Prince Edouard tomba en ce danger par les menées de Guy fils de Simon, comte de Montfort et de Leicestre (et petit fils de ce Simon qui mourut en la guerre des Albigeois) pour venger la mort de son père lequel en l'ann.e 1264, comme chef de la faction des Barons et populace d'Angleterre elevé contre le Roi Henri, ayant défait l'armée du Roi et icelui prince prisonnier avec Richard duc de Cornouaille esleu Roy des Romains son frère, ensemble le Prince Edouard, l'année

force de bons remedes & appareils. Aucuns toutesfois ont escrit que le Prince se sentent frappé, & n'ayant autre chose pour ce deffendre, print le pied de la table, duquel il rompit la teste à ce meurtrier. Autres que luy ayant tasti la main de laquelle il tenoit le cousteau & crié à laide, ses gens aussi tost entrerent en la chambre & assommerent de coups l'Assasin, le corps duquel on fit depuis pendre auec vn chien vif sur les murailles de la ville, pour donner terreur à ses cõpagnons. Neantmoins que P. AEmile parlant de ce fait en la vie du Roy Saint Louys estime au contraire de ce qu'on a escrit de c'est Assasin: que le Prince Edouard tomba en ce danger par les menees de Guy fils de Simon Comte de Montfort & de Leicestre (& petit fils de ce Simon qui mourut en la guerre des Albigeois] pour venger la mort de son pere lequel en l'annee 1264. cõme chef de la factiõ des Barons & populace d'angleterre esleuez contre le Roy Henry, ayant deffaict l'armee du Roy & iceluy prins prisonnier auec Richard Duc de Cornouaille esleu Roy des Romains sõ frere, ensemble le Prince Edouard, l'annee ensuy-

(p.57) ensuivant 1265 Edouard trouva moyen d'échapper et ayant ramassé une puissante armée donna bataille au Comte Simon, qui demeura mort sur le champ avec un autre sien fils nommé Jean, lui restant ce Guy qui se retira vers Charles Roy de Naples d'où il peut dresser cette entreprise contre le Prince Edouard, sans qu'il la faille rapporter aux Assassins, Ce qui semble à notre historien d'autant plus vraisemblable, que depuis ce même Guy ainsi animé contre la race royale d'Angleterre, se vengea encore sur Henri fils du Roi Richard d'Allemagne, qu'il fit tuer ou tua lui-même au retour de la Terre Sainte, dans la grande église de (Viterbe ou Uterbe) en Italie, où était le roi Philippe fils du roi St-Louis : joint que défia(dit ce même auteur) c'était une chose commune d'appeler tous meurtriers Assassins : Aussi que cela lui semble étrange à croire, qu'un Barbare, comme ce à, quoique déguisé et parlant notre langue, eut eut pensé se faire entrer ou de force ou par autre moyen en la chambre du Prince Édouard, à la suite de la Cour, au milieu de tant de gens, des gardes, portiers et serviteurs de la maison,

nee enſuyuant 1265. Edouard trouua moien d'eſchapper & ayant ramaſſé vne puiſſante armee donna bataille au Cõte Simon, qui demeura mort ſur le champ auec vn autre ſien fils nommé Iean, luy reſtant ce Guy qui ſe retira vers Charles Roy de Naples d'où il peult dreſſer ceſte entrepriſe contre le Prince Edouard, sãs qu'il la faille rapporter aux Aſſaſins. Ce qui ſẽble a noſtre hiſtorien d'autãt plus vray ſemblable, que depuis ce meſme Guy ainſi ani né contre la race Royale d'Angleterre, ſe vengea encor ſur Henry fils du Roy Richard d'Allemagne, qu'il fit tuer ou tua luy meſme au retour de la terre ſaincte, dans la grande Egliſe de Viterbe en Italie, ou eſtoit le Roy Philippes fils du Roy S. Louis: ioint que deſia (dit ce meſme autheur) c'eſtoit vne choſe commune d'appeller tous meurtriers Aſſaſins: Auſſi que cela luy ſemble eſtrange à croire, qu'vn Barbare, comme ce a, quoy que deguiſé & parlant noſtre langue, euſt penſé ſe faire entree ou de force ou par autre moien en la chambre du Prince Edouard, à la ſuitte de la Cour, au milieu de tãt de gens, des gardes, portiers & ſeruiteurs de la maiſon,

H.

(p.58) et autres qui ont accoutumé d'être près la personne du Prince ou chef de guerre même en pays étranger. Depuis lequel temps, fuyant la remarque du même historien ci-dessus, et principalement entre les Italiens et nous, on a commencé d'user de ce nom barbare d'assassiner pour tuer, et appeler Assassins meurtriers de propos délibérés et guet à pens (de même qu'anciennement le mot de Brutiens fut pris pour serfs, rebelles et fugitifs et encore aujourd'hui celui d'esclaves pour serfs ceux d'Arabes et Brigands pour voleurs et pillards, et autres d'un nom général d'un peuple comme il appert aussi par la même susdite constitution du Pape Innocent IIII par laquelle il foudroie contre ceux des chrétiens qui se serviront d'Assassins, et autres telles gens à tels effets, et non seulement il excommunie tous ceux, soient Princes ou Prélats, ou d'autre qualité qui seront, procureront , solliciteront, ou porteront faveur à telle chose, mais aussi les déclare privées de leur dignité, honneurs, offices et bénéfices, et veult qu'ils soient tenus et réputés perpétuellement défiés pour leur être courus sus par tout

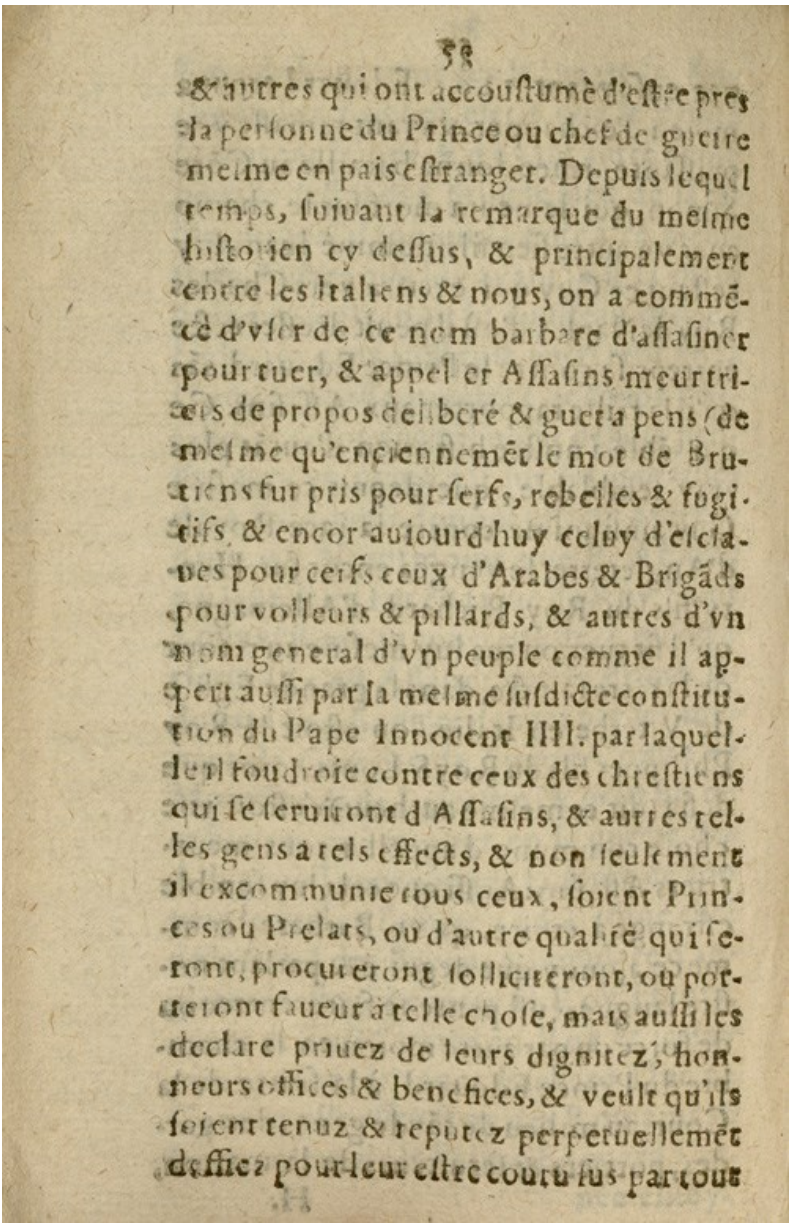

58

& autres qui ont accoustumè d'estre pres la personne du Prince ou chef de guerre meime en pais estranger. Depuis lequel temps, suivant la remarque du meime historien cy dessus, & principalement entre les Italiens & nous, on a commẽcè d'vser de ce nom barbare d'assasiner pour tuer, & appeler Assasins meurtriers de propos deliberé & guet a pens (de meime qu'encien nemẽt le mot de Bruciens fut pris pour serfs, rebelles & fugitifs, & encor auiourd'huy celuy d'esclaves pour serfs ceux d'Arabes & Brigãds pour volleurs & pillards, & autres d'vn nom general d'vn peuple comme il appert aussi par la meime susdicte constitution du Pape Innocent IIII. par laquelle il foudroie contre ceux des chrestiens qui se seruiront d'Assasins, & autres telles gens a tels effects, & non seulement il excommunie tous ceux, soient Princes ou Prelats, ou d'autre qualitè qui seront, procureront, solliciteront, ou porteront faueur a telle chose, mais aussi les declare priuez de leurs dignitez, honneurs offices & benefices, & veult qu'ils soient tenuz & reputez perpetuellemẽt deffiez pour leur estre couru sus par tout

(p.59) le peuple Chrétien, comme ennemis de la Religion Chrétienne, sans qu'il soit besoin à jamais contre ceux qui seront probablement convaincus de telle méchanceté, d'autre et nouvelle sentence d'excommunication, de privation de leurs biens et honneurs, ou de défi à l'avenir. Laquelle constitution fut alléguée au Concile de Constance, par le Docteur Jean Gerson, Chancelier de l'Eglis de Paris, pour réprobation des propositions qui y furent faites par frère Jean Parui, ou Petit, moine Jacobin, pour la défense du meurtre commis par le Duc, **(an)** Bourgogne en la personne du Duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI. Et lesquelles propositions par sentence de l'Evêque de Paris, et de l'Inquisiteur des hérésies, donnée en pleine assemblée des Évêques, Abbés, Docteurs et autres notables personnes furent déclarées erronées, iniques et injustes, et comme telles devait être brûlées : intervenants sur icelles les lettres patentes du Roi Charles du 15 de mars 1414 pour la faire publier et observer sous peine de confiscation de Corps et de biens et depuis l'arrêt de la Cour de Parlement

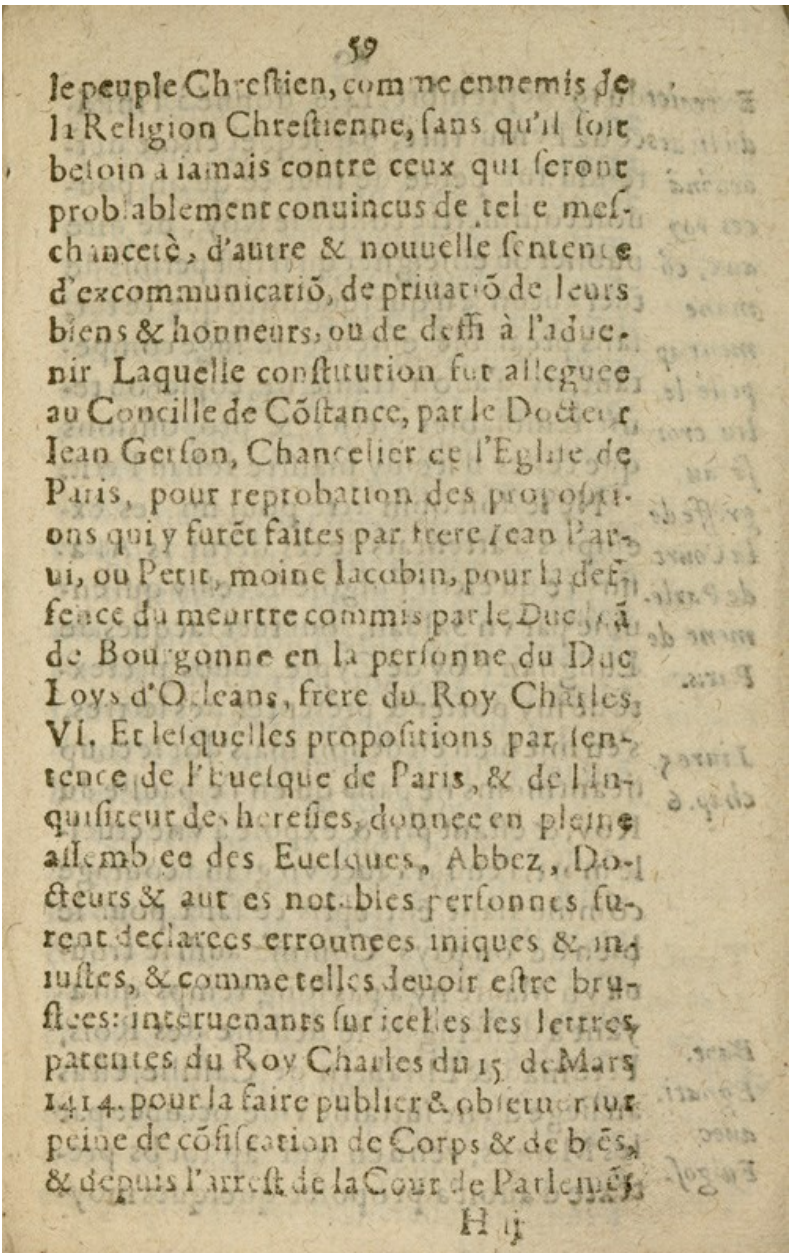

59

le peuple Chreſtien, comme ennemis de la Religion Chreſtienne, ſans qu'il ſoit beſoin à iamais contre ceux qui ſeront probablement conuincus de tel e meſchanceté, d'autre & nouuelle ſentence d'excommunicatiõ, de priuatiõ de leurs biens & honneurs, ou de deffi à l'aduenir Laquelle conſtitution fut alleguee au Concille de Cõſtance, par le Docteur Iean Gerſon, Chancelier de l'Eglise de Paris, pour reprobation des propoſitions qui y furẽt faites par frere Iean Parui, ou Petit, moine Iacobin, pour la deffence du meurtre commis par le Duc, à de Bourgonne en la perſonne du Duc Loys d'Orleans, frere du Roy Charles VI. Et leſquelles propoſitions par ſentence de l'Eueſque de Paris, & de l'Inquiſiteur des hereſies, donnee en pleine aſſemblee des Eueſques, Abbez, Docteurs & autres notables perſonnes furent declarees errounees iniques & iniuſtes, & comme telles deuoir eſtre bruſlees: interuenants ſur icelles les lettres patentes du Roy Charles du 15 de Mars 1414. pour la faire publier & obſeruer ſur peine de cõfiſcation de Corps & de biẽs, & depuis l'arreſt de la Cour de Parlemẽt,

H ij

(p.60) du 19 septembre 1416 donné à l'instance de l'université , par lequel était détendu sur peine de tout ce qu'on pouvait commettre contre le roi, de dire, publier ou enseigner qu'il fut permis de tuer aucun en quelque sorte que ce fut, sans préalable sentence de juge compétant, ni n'avoir transcrire, copier ou (.....) semblables écrits et propositions, que celles d'iceluy maître Lehan Petit. Ne se doit obmettre pour fin les exemples d'attentats de ces derniers Assassins ce qu'écrit Fulgose de celuy qui envoyé par un Saldan (sultab), pour tuer Jacques de Lusignan Roi de Chypres sous prétexte de lui porter et présenter des lettres, (s'en….) bien en devoir mais dont le coup néanmoins ne passa qu'en l'épaule du Roi, et étant pris et exposé à une cruelle mort, l'endura avec un grand courage comme ayant entrepris ce fait pour le bien de son pays. Comme aussi se trouva un Maure ni a pas longtemps qui ayant à dessein de se défaire des rois, Ferdinand et Elisabeth de Castille, étant au siège d'une certaine ville occupée par les Maures, venu en leur camp sous prétexte d'avoir à proposer quelques moyens

Extraict du 19 Septembre, 1416 donné à l'instance du Procureur de l'vniuersité, par lequel estoit defendu sur peine de tout ce qu'on pouuoit commettre contre le Roy, de dire publier ou enseigner qu'il fust permis de tuer aucun en quelque sorte que ce fut, sans preallable entence de Iuge competant, ny d'auoir tranferire, copier ou retenir semblables escrits & propositions que celles d'iceluy maistre Iehan Petit.

Ordonnances royaux, communement appellé le liure croisé au greffe de la Court de Parlement de Paris.

Ne se doit obmettre pour fin les exemples d'attentats de ces derniers Assassins ce qu'escrit Fulgose de celuy qui enuoié par vn Saldan, pour tuer Iacques de Lusignan Roy de Cypre, soubs pretexte de luy porter & presenter ses lettres, s'en mit bien en deuoir mais dõt le coup neantmoins ne passa qu'en s'espaulle du Roy, & estant pris & exposé à vne cruelle mort, l'endura auec vn grand courage comme aiant entrepris ce faict pour le bien de son pays. Comme aussi se trouua vn Maure ny à pas long temps qui aiant à dessein de se desfaire des Rois, Ferdmãd & Elisabeth de Castille, estãs au siege d'vne certaine ville occupee par les Maures, venu en leur ãp soubs pretexte d'auoir a proposer quelques moy-

Liure 5. chap. 6

Bapt. Egnati. auec Fulgos.

(p.61) et conditions d'appointement, et ne sachant pas bien les adresses, entra dans la tente d'un grand seigneur de l'armée, qui était alors couché avec la femme, sur lesquels il se jeta aussitôt, pensant que ce fut le Roi et la Reine , tellement qu'ils furent grandement offensés et en danger d'être tués, sans le secours de leurs gens et serviteurs, qui étaient là. Sur quoi s'écrie l'un des auteurs qui en font le conte, quel zèle et religion de cette vaine nation, de s'être ainsi persuadée, en tuant par quelque moyen que ce soit les plus apparents d'être des chrétiens, que cela leur doive tourner à grand louange, et que si pour cela il leur faut mourir ils passeront bienheureux à leur Dieu Mahomet.

Qui est tout ce que j'ai pu remarquer proprement de l'origine des Assassins et des exemples de leurs attentats et homicides principalement ès (dans les) personnes des rois, princes et seigneurs de la chrétienté. Ce sera à un chacun (à chacun d'entre nous) de les approprier et accomparer aux occurrences de notre temps, et misérables effets que nous en avons vent depuis quelque temps [faut aller rechercher jusque à

ens & conditions d'apointement, & ne ſçachant pas bien les addreſſes, entra dans la tente d'vn grand ſeigneur de l'armee, qui eſtoit lors couché auec ſa femme, ſur leſquels il ſe ietta auſſi toſt, penſant que ce fuſt le Roy & la Royne, tellement qu'ils furent grandement offencez & en danger d'eſtre tuez, ſans le ſecours de leurs gens & ſeruiteurs, qui eſtoient la. Surquoy s'eſcrie l'vn des autheurs qui en font le conte, quel zelle & religion de cette vaine nation, de s'eſtre ainſi perſuadee, en tuant par quelque moien que ce ſoit les plus apparents d'entre les Chreſtiens, que cela leur doibt tourner a grand louange, & que ſi pour cela il leur faut mourir ils paſſeront biẽ heureux à leur *Dieu* Mahomet.

Qui eſt tout ce que i'ay peu remarquer proprement de l'origine des Aſſaſins & des exemples de leurs attentats & homicides principalement és perſonnes des Rois, Princes & Seigneurs de la chreſtienté. Ce ſera à vn chacun de les approprier & accomparer aux occurãces de noſtre tẽps, & miſerables effects que nous en auons veuz depuis quelques temps (ſans aller rechercher iuſques à

(p.62) Frédégonde et comme elle sut pratiquer les deux clercs qu'elle envoya pour tuer le roi Sigisbert à Vitry près de Tournay, l'an 578, les ayant premièrement enchantés et enivrés d'un certain breuvage pour les encourager] se trouvent parmi nos Religions d'aussi mauvais Assassins porte-couteaux **(co……)** voué et assermenté à un autre Aloadin un vieil des Montagnes (desquels au moins on peut dire que la main d'Absalon est toujours avec eux) à la ruine des rois et princes, qui ne sont de leur secte ou qu'ils pensent leur être en quelque obstacle. Plus malheureux que cette autre sorte de mendiants, qui se trouvent encore aujourd'hui parmi les Turcs, de l'ordre de Dervis (Derviche) ou Dervislat, et de Torlaqui ou Tourlaclar [car ainsi diversement sont-ils nommés] l'un desquels en l'an 1493 feignant de demander l'aumone au Sultan Bajazet II du nom (2e du nom) [pour lequel aucuns (certains) ont pris Mehemet II] qu'il trouva à cheval par les champs au voyage qu'il faisait en Albanie pour ruiner les montagnards de la Cimera, et qu'icelui Sultan se fut arrêté, comme il était grand Aumônier, faillit à (ne réussit pas de) le tuer

Greg. de Tours li. 8. chap. 29. C. Fauchet és Antiquitez gauloises li. 3. cha. 17. Gregoi Naz à Zenus orat. in laudem Atha. Theod. Spandu. en son histoire & origine des Turcs

Fredegonde & comme elle sceut pratiquer les deux clercs qu'elle enuoia pour tuer le Roy Sigisbert à Vitry pres tournay, l'an 578. les aiant premierement enchantez & eniurez d'vn certain bruuaige pour les encourager) se trouuent parmi nos Religions d'aussi mauuais assassins porte couteaux comme vouez & sermentez à vn autre Aloadin vn vieil des Montaignes (desquels au moins on peut dire que la main d'Abialon est touſiours auec eux) à la ruine des Roys & Princes, qui ne sont de leurs secte ou qu'ils pensent leur estre en quelque obstacle. Plus malheureux que cette autre sorte de mandiens, qui se trouuent encores auiourd'huy parmy les Turcs, de l'ordre de Deruis ou Deruisiat, & de Torlaqui ou Tourlaclar (car ainsi diuersement sont ils nommez) l'vn desquels, en l'an 1493. feignant de demander l'aumone au Sultan Bajazet II. du nō (pour lequel aucuns ont pris Mehemet II.) qu'il trouua à cheual par les champs au voyage qu'il faisoit en Albanie pour ruiner les montagnards de la Cimera, & qu'iceluy Sultan se fust arresté, comme il estoit grād Ausmonier, faillit à le tuer

(p.63) d'un coutelas qu'il tenait nu, caché sous son manteau, ayant eu le crédit d'approcher jusqu'à la personne de l'Empereur, pour le respect de son habit, et sans doute fut venu à bout de son entreprise, sinon que le cheval de l'Empereur effrayé se fut reculé, et qu'un des Baschats donna sur la tête de cet Assassin, tel coup de son Busdogan ou masse de fer, qu'il sont accoutumés de porter qu'il le jeta demi mort par terre, où il fut incontinent achevé par les autres qui étaient près du Sultan, qui en fut quitte pour une légère plaie. Mais dont depuis, ces Religieux ne furent trop bienvenus à Constantinople, même que Bajazet les bannit longtemps de son Empire, depuis lui le Sultan Sélim, les châtia fort rudement.

Et au commencement de l'année 1589 [néanmoins qu'aucuns marquent le 11 d'octobre 1579] Mehemet Bassa gendre du Sultan Sélim II homme âgé d'environ 80 ans tenant le second rang entre les Turcs, et qui avait été Grand Vizir ou lieutenant Général de trois Empereurs, comme il donnait audience au Divan de sa maison, selon la coutume à

63

dõn coutelas qu'il tenoit nud, caché sous son manteau, ayant eu le credit d'approcher iusques à la personne de l'Empereur, pour le respect de son habit, & sans doubte fut venu à bout de son entrepriſe, sinon que le cheual de l'Empereur effraié se fut reculé, & qu'vn des Baschats dõna sur la teſte de ceſt Assassin, tel coup de son Busdogan ou masse de fer, qu'ils ont accoustumé de porter qu'il le iettademy mort par terre, ou il fut incontinant acheué par les autres qui estoient pres du Sultan, qui en fut quitte pour vne legere playe. Mais dont depuis ces Religieux ne furent trop bien venus à Constantinople, mesme que Baiazet les bannit vn long temps de son Empire, & depuis luy le Sultan Selim, les chastia fort rudement.

hiſtor. muſelm. lib. 16. Pund. hi. turc. 1 c. N. Nico. li. 3. des peregri. nations. chap. 17. Boiſſ in tronibu. Marinus Borloti. des ge- ſtes de Scander- bery Auct v.

Et au commencement de l'ãnee 1589 (neantmoins qu'aucuns marquent le 11 d'Octobre, 1579) Mehemet Bassa gẽdre du Sultan Selim II. homme aagé d'enuiron 80. ans tenant le second rang en l'Empire Turc, & qui auoit esté grãd Vesir ou Lieutenant General de trois Empereurs, comme il donnoit audience au Diuan de sa maison, selon la coustume à

lib. tur- cicæ ſpur- citiæ & perfidiæ tionis et confuta- tionus c.

(p.64) ceux qui avaient affaire à lui il y entra un de ses derviches lequel à la faveur de son habit et profession ayant traversé parmi la presse jusqu'auprès de lui, tira un couteau duquel il lui (…enfonça..) dans le sein et le tua tout raide sans craindre ce qu'il lui en pouvait advenir, comme aussi sur l'heure (…….) hache en pièces par ceux qui le trouvèrent là. On tient aussi que même année 1595, le Sultan Mehemet a failli d'être tué de même par un qui se présenta à lui. Dont ne sont encore les nouvelle bien (afleurées.)

FIN

(tampon de la Bibliothèque publique d'Orléans)

(Signature illisible)

Pād hi-
ſtor tur.
Boiſſ. in
Iromb.
Ioā Roſ
in appē.
chroniq.
Gab. Ch.
en l'hiſt.
de ce
temps.

ceux qui auoient affeure à luy il y entra vn de ſes derviz lequel à la faueur de ſõ habit & profeſſion ayẽt trauerſé parmy la preſſe iuſques aupres de luy, tira vn couſteau duquel il luy bailla dãs le ſeing & le tua tout roide ſans craindre ce qui luy en pouuoit aduenir, comme auſſi fut l'heure il fut hachẽ en pieces par ceux qui le trouuerẽt là. On tient auſſi que ceſte meſme année 1595. le Sultan Mehemet a failly d'eſtre tué de meſme par vn qui ſe preſenta à luy: Dont ne ſont encor les nouuelles bien aſſeurées.

FIN.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ORLEANS